**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE**

SEANCE DU 31 MARS 2017

**Session fiscalité 2017**

COMPTE-RENDU DES DEBATS

SOMMAIRE

#### 

#### Séance du 31 mars (matin) 3

|  |
| --- |
| **Séance du 31 mars 2017** |

**(Matin)**

La séance est ouverte à 9h15.

Président : M. PEIRO

Secrétaire : [à préciser]

**(Il est procédé à l’appel nominal. Le quorum est atteint.)**

M. le Président

Mes chers collègues, merci à vous tous d’être là. Nous avons très largement le quorum, comme d’habitude.

Je voudrais vous donner quelques informations. D’abord, quelques informations sur la tenue de notre séance. Je vous avais dit, au cours des dernières semaines, qu’à la première occasion, je demanderais aux architectes qui ont conçu les ouvrages du contournement de Beynac de venir nous en parler. Il se trouve que l’opportunité s’est présentée, et que nous avons ce matin à la fois Monsieur SPIELMANN et Monsieur CRAQUELIN. Nous débuterons par leur intervention. Il y aura un petit film de huit minutes, et ensuite, ils commenteront les diapositives et répondront à vos questions. Bien évidemment, mes chers collègues, il n’y a pas de vote sur cette affaire-là, c’est uniquement à titre d’information qu’ils viennent faire ce travail. L’information sera donnée à tous les Périgourdins puisque, je vous le rappelle, nos séances sont enregistrées et qu’elles sont diffusées en direct.

Je dois vous dire plusieurs choses. D’abord me féliciter de la sortie du centre de rééducation de Lalande de notre collègue Jacques AUZOU, qui va reprendre à mi-temps dans un premier temps ses activités. J’espère que nous aurons le plaisir de le voir très rapidement. Je le rencontrerai pour ma part très rapidement.

La deuxième chose, c’est que dès que nous aurons terminé cette session, vers midi trente, vous êtes tous invités salle Lurçat pour aller honorer Yves JOUDOU, et non pas fêter son départ, comme quelques mauvaises langues le disent quelques fois. Nous serons donc autour d’Yves JOUDOU, qui a beaucoup travaillé pour le Département au cours des dernières années.

Je profite de l’occasion pour vous dire qu’Yves JOUDOU sera remplacé par un ingénieur de l’école supérieure des travaux publics, qui s’appelle **Sébastien DE MAZERAT**. Nous l’avons auditionné, à plusieurs. Il nous paraît tout à fait convenir aux fonctions qui seront les siennes. Il a rencontré, bien évidemment, le vice-président en charge des routes, Jacques AUZOU, également. C’est une personne qui a de la famille en Dordogne, puisqu’il a de la famille du côté de Brantôme et de Saint-Cyprien. Il prendra ses fonctions à partir du 1er mai. Je profite de l’occasion pour vous dire aussi que j’ai nommé **Yohann SAYSSE** chef de service de l’agriculture. Sébastien DE MAZERAT vient de l’extérieur, alors que Yohann SAYSSE était dans notre maison. Il travaille depuis de longues années dans notre service. On essaie d’équilibrer les choses et d’assurer la promotion, quand c’est possible, des agents qui sont dans notre collectivité.

Je veux aussi vous dire qu’avec Madame la Préfète, nous avons lancé il y a quelques jours le schéma départemental d’accessibilité au service au public. Il faut relayer l’information, parce qu’un questionnaire va être adressé aux élus et aux habitants. On doit d’abord faire un état des lieux des services publics et des services marchands. On devra en faire l’analyse, et on devra ensuite apporter des politiques correctives pour faire en sorte que l’ensemble des Périgourdins ait accès à ces services. La maîtrise d’ouvrage de cette étude a été confiée à l’agence technique Départementale. Cela va durer quelques mois. Je crois que le final est prévu pour la fin de l’année. Mes chers collègues, il faut vous intéresser à cette affaire-là, on en reparlera en session, on fera des présentations des cartographies de l’INSEE sur les déplacements, le vieillissement, etc. C’est vraiment l’aménagement du territoire départemental qui est derrière cette affaire-là, puisque si dans nos cantons ruraux il n’y a pas d’accès – et d’ailleurs en ville aussi – aux services de santé, d’éducation, de sécurité, aux commerces, etc., l’aménagement du territoire départemental ne pourra pas se faire.

Je veux dire aussi que j’avais eu de l’opposition une demande pour siéger au conseil d’administration de l’AGRAD, qui avait été exprimée de façon totalement spontanée. Marie-Rose VEYSSIERE a présenté sa démission. Je l’en remercie. Vous avez compris que le spontané ne l’était pas autant que cela. Elle a eu l’amabilité de présenter sa démission, de façon à laisser un poste à l’opposition. Madame MAYAUD pourra donc siéger.

Je veux aussi vous préciser quelques dates. La prochaine commission permanente aurait lieu le 10 avril. L’opération « Le 24 soutient Paris 24 », dont on a déjà parlé, se déroulera à partir du 24 mai, et nous serons reçu le 29 mai à la mairie de Paris par Madame le Maire Anne HIDALGO. Tous les services du Département se sont mobilisés pour mettre en place cette opération. Je vous la décris en deux minutes : 2024 jeunes Périgourdins partiront de Lascaux le 24 mai, jusqu’à la rivière, et là, partiront d’abord en canoë, jusqu’à Trémolat, puis à pied jusqu’à Bergerac, puis en aviron, et puis encore à pied, puis en vélo, puis en fauteuil roulant. Partiront à chaque fois des groupes de 24 Périgourdins, qui iront à Poitiers, à Châteauroux, à Orléans, qui seront hébergés à l’Insep, et qui arriveront à Paris le 29 pour apporter notre soutien.

Je vous rappelle qu’hier s’est tenu la dictée du tour de France. Le directeur du Tour de France, Christian PRUDHOMME est venu en personne faire cette dictée devant 350 collégiens, qui venaient des quatre coins du Département. C’était un beau moment, une belle journée. Je vous rappelle également que le Tour de France aura lieu du 9 au 12 juillet.

Je vous rappelle enfin que la session plénière, qui concerne le budget supplémentaire, la décision modificative numéro 1, se déroulera les lundi 26 et mardi 27 juin.

Je peux vous dire un mot du déplacement que nous avons fait au Japon la semaine dernière, avec trois élus : Stéphane DOBBELS, Sylvie CHEVALIER, plus le directeur de la Sémitour, Monsieur BARBE, plus huit entreprises de notre Département, et Vincent DEMAISON, le directeur du service économique. Les entreprises étaient essentiellement des entreprises d’agroalimentaire, puisque nous avions trois entreprises dans le foie gras (Terres du Sud, Espinet et Delmond), une entreprise sur la noix (Coop Cerno), une entreprise sur la châtaigne (Inovchataigne), nous avions deux entreprises sur le chocolat (l’entreprise Joseph, de Périgueux, et l’entreprise Bovetti de Terrasson), et on avait une en entreprise qui travaille dans l’édition, et qui est basée sur Boulazac. Je veux vous dire que les choses se sont parfaitement déroulées. Nous n’y sommes restés que trois jours. Ce n’était pas des vacances, mais on a d’abord, bien entendu, inauguré l’exposition Lascaux III, qui a changé de ville. Elle a d’abord été exposée du mois de mars au mois de février à Tokyo, et en 94 jours, un peu plus de trois mois, elle a enregistré 265 000 visiteurs, dont l’empereur du Japon et son épouse. C’est-à-dire que l’on a fait en trois mois à Tokyo ce que Lascaux II fait en un an à Montignac. C’était un résultat absolument extraordinaire. L’exposition s’est déplacée de 300 kilomètres vers le nord du Japon, au nord de la zone de Fukushima, que nous avons traversée en train. Là, les chiffres de fréquentation attendus seront beaucoup plus faibles, on le sait. Ensuite, elle ira, à partir du 1er juillet, à peu près à 300 kilomètres au sud de Tokyo. C’est une autre équipe qui ira. La négociation s’est faite sur les trois sites à la fois. En termes de fréquentation, le gros morceau, c’était Tokyo, bien évidemment. Je tiens à vous dire que nous louons l’exposition 65 000 € par mois au Japon. La SPL continue donc à faire avancer ce projet sans difficulté aujourd’hui. Si tout se passe conformément aux accords que nous avons, nous reviendrons l’inaugurer au début du mois de novembre à Shanghai, en Chine, puisqu’aujourd’hui, on en est à la signature du protocole final. En tout cas, je souhaite que l’expérience d’amener des entreprises du Périgord qui commercent avec le Japon, soit renouvelée à différentes occasions, parce qu’il y a d’abord une véritable ouverture, mais il faut savoir que l’on a dans les ambassades – nous avons passé une demi-journée à l’ambassade de France – des gens extrêmement compétents, qui sont là pour nous aider, que ce soit sur le plan touristique, avec un Atout France, ou sur le plan de l’aide aux entreprises, avec Business France. Je crois qu’ils ont tous été particulièrement intéressés par tous les contacts qu’ils ont pris. Nous nous en étions aperçus en Corée : nous avions une quarantaine d’entreprises de la Dordogne qui commercent avec la Corée, et on en a aussi une quarantaine qui commercent avec le Japon, que ce soit dans le domaine de l’agroalimentaire, mais que ce soit aussi dans le domaine industriel. C’est le cas de KSB, de Suturex, et de beaucoup d’autres.

Je n’ai plus rien à raconter. Monsieur SPIELMANN, vous dirigez les projections ?

*Un film est projeté.*

M. SPIELMANN

Ce film a été réalisé après que nous ayons fait les dessins et les études. Le film est donc le résultat de tout le travail antérieur. On va remonter le temps et je vais vous montrer comment nous avons travaillé, avec mon équipe, avec Samuel CRAQUELIN, ici présent, et le bureau d’études, pour montrer un peu la base du film.

Je voudrais vous dire d’abord que j’ai travaillé sur ce sujet au concours dernier, c’est-à-dire en 2015, mais dix ans avant, en 2005, un concours avait déjà été lancé indépendamment, sur lequel j’avais déjà travaillé, et j’avais été retenu à l’époque. Puis ce concours a été cassé, abandonné, et repris d’une manière différente en 2015, à l’époque. Une des différences importantes qui a été faite durant ces dix années, c’est qu’au départ, j’étais l’architecte qui s’occupait du projet avec un bureau d’études, mais après, il y a eu l’adjonction d’un paysagiste. Si cela a mis du temps, ce temps n’a pas été complètement inutile, parce qu’il nous a permis d’une part d’approfondir le sujet, de mieux le connaître, et de l’aborder avec des techniques différentes, notamment en ce qui concerne le paysage. Dans la boucle de la Dordogne, ici présente sur l’écran, il y a six châteaux. Nous avons travaillé de manière très intime, outre que l’on connaissait le site : nous sommes allés, dans chacun des châteaux, regarder chacun des espaces, comment cela pouvait être perçu. En regardant comment les gens verraient la future déviation, nous avons adapté le projet, nous l’avons légèrement modifié, en particulier dans le cadre de Fayrac. Les six châteaux, vous les voyez ici. Nous sommes allés à Castelnau, à Fayrac, nous sommes allés dans différents endroits, des terrasses aux combles, à Beynac, nous sommes allés devant le château de Milandes, dans les maisons qui, elles, verront un tout petit peu ce qu’il en était. Nous vous commenterons tout à l’heure les photomontages que nous avons faits de manière très technique pour voir ceux que l’on peut voir, et ceux que l’on ne voit pas.

Ici apparaît la déviation. En bleu, c’est la voie SNCF. Nous avons été très sensibles à la beauté du site, notamment les reflets magnifiques des ouvrages SNCF qui ont été construits au 19e siècle, et on a trouvé ces choses splendides. A Fayrac, nous nous sommes promenés en kayak pour remonter la Dordogne, pour voir comment les gens verront l’ouvrage. On voit ici l’ouvrage existant et le projet que nous avons fait.

Je me propose ici de m’interrompre un instant, et de passer la parole à Samuel pour vous parler du paysage.

M. CRAQUELIN

Bonjour à tous et toutes. Je vais simplement vous dire que nous avons fait corps pour la conception de ce projet. Paysagiste en France depuis un certain nombre d’années, attaché à cette région, pour y avoir des attaches familiales, connaissant Beynac depuis longtemps, vivant chaque été au passage de Beynac, j’ai compris depuis longtemps qu’il y avait ce problème et j’ai imaginé qu’un projet pouvait exister un jour. Par contre, jamais je n’aurais pu imaginer que je travaillerais sur ce projet. Du coup, ce paysage millénaire, qui est exceptionnel, chacun le sait, on y sent cette transpiration de l’histoire et des époques qui se sont succédé, ne pouvait pas être abordé n’importe comment, évidemment. Nous nous sommes beaucoup imprégnés du site, effectivement, dans tous les recoins. Nous sommes allés, comme l’a rappelé Alain, dans les sites emblématiques, et il a fallu décortiquer ce paysage pour essayer d’apporter la meilleure réponse possible à l’intégration de ce projet, certes compliqué, mais certes utile et possible, et surtout – c’est un point qui nous semble très important dans notre réflexion – la voie douce, qui fait partie de notre commande, est aussi importante, sinon plus, que de la voie véhicule elle-même, parce que la voie douce constitue et constituera une grande promenade, qui devra être exceptionnelle. Pour cette raison, l’occasion nous a été donnée de réfléchir à l’intégration de la voie douce, qui a rejailli sur l’intégration de la voie elle-même.

Je vais passer à peu la réflexion en revue : comment avons-nous travaillé, et d’abord analysé la typologie paysagère de ce lieu, les arbres en liberté, les ripisylves, les bocagères, les noyeraies, et nous aboutissons à ce que vous avez déjà vu sur le film, à savoir le tracé de la voie. Vous voyez donc ce qui vous a été présenté dans le film : le tracé intégrant l’ensemble de la voie, puis ici une coupe longitudinale qui montre un développé vertical de la voie elle-même, jouxtant le pont du Pecq et le paysagement qui va avec. Nous allons tout simplement dérouler assez vite les séquences, puisque nous avons décortiqué chaque séquence pour répondre au mieux à chaque lieu.

Depuis le giratoire de Monrecour, un giratoire traité de manière très sobre, il ne s’agit pas « d’aménagisme », comme je le dis souvent, mais il s’agit de faire « œuvre de paysages » en grande simplicité. Reprendre la typologie paysagère de ce lieu, c’est ainsi ne pas artificialiser l’ensemble de nos réponses, c’est de faire en sorte que nous collions au terrain, d’où l’idée de travailler avec des systèmes de prairies simples qui seront fauchées. Nous avons travaillé bien sûr avec Daniel BEAUVOIS et ses collaborateurs sur cette relation que nous devons avoir aussi avec ceux qui auront la charge de gérer ce lieu. On ne peut pas répondre sans imaginer la gestion du lieu, d’où l’idée d’avoir des réponses simples, faciles, naturelles, les plus proches de l’écologie locale. Ici, vous voyez apparaître la petite bande qui va organiser l’ensemble de la voie douce, qui va longer, la plupart du temps, cette voie nouvelle, et qui va s’en écarter pour se rendre dans différents lieux et connexions : chemins de randonnée locaux et autres.

Les coupes qui sont présentées là sont très techniques. C’est pour vous dire qu’à chaque section, nous avons imaginé, bien sûr, des réponses adaptées au traitement du paysage sur les talus, puisqu’il y a certaines parties qui seront talutées. Les eaux pluviales seront gérées de manière douce dans la plupart des espaces liés à la voix, et puis reprises par des systèmes adéquats. Dans la deuxième séquence, qui est la séquence dite de la « Traye », vous voyez sur le schéma du bas toute la topographie qui engendre le projet. La topographie est à la fois réelle et modifiée. Vous avez ici la voie SNCF, la voie nouvelle. La voie nouvelle sera séparée de la voie SNCF par une haie d’aubépines, et puis l’ensemble des modelages paysagers fait que l’intégration de la voie sera la plus intégrée tant au point de vue de la topographie que du point de vue du déboisement des arbres isolés et de la réponse végétale, au global.

Tout près de la Traye, il existe une ancienne gare que nous avons proposé de réhabiliter en « halte voie douce », pour faire en sorte qu’elle soit connectée à l’ensemble de cette voie de 3,5 km, qui va longer la future voie. Toute une série de coupes que vous voyez, qui ne correspondent pas à la séquence que je viens de vous expliquer, avec notamment celle du bas, qui vous montre la voie SNCF, la voie douce puis la gare, puis un dégagement, puis la voie nouvelle et la petite route de la Traye, qui est reprise de manière déconnectée de la voie nouvelle. On retrouve la même chose au-dessus, avec un modelage paysager apparenté à des formes assez molles dans lesquelles nous allons semer aussi un certain nombre d’arbustes et arbres dans le cadre de paysagement. Nous planterons de jeunes plants, des végétaux de **augés**, mais nous y associerons aussi des semis naturels pour faire en sorte que la végétation reprenne ses droits dans le long terme, et qu’elles correspondent aux cotes d’entretien du Département de la Dordogne.

Quelques schémas : ce sont des schémas spontanédouces que j’ai dessinés *in situ*, pour expliquer la façon dont on peut répondre de manière sensible à chaque lieu. Vous voyez là, en haut à droite, l’ancienne gare de Fayrac, où nous proposons de faire une halte pour les touristes. On pourra éventuellement y louer des vélos, s’installer pour pique-niquer, ou tout simplement faire une halte en famille. Sur la gauche, vous avez la plate-forme de l’ancienne halle SNCF, qui est réintégrée aussi à l’ensemble, avec une réponse très simple, des beaux arbres, des prairies. Le petit calvaire qui est en bas de la rue de la Traye sera lui aussi remis dans un décor adapté, très simple.

La troisième séquence, de la Traye à la ripisylve de Fayrac : avec Alain nous avons effectivement visité, à chaque étage, le château de Fayrac. C’est à cet endroit-là que nous avons eu un déclic dans notre réponse, parce que nous nous sommes dit que c’est là que tout se jouait : du point de vue du paysage, c’est ici que l’on sent, manifestement, la perturbation du tracé. C’est pour cette raison que nous avons imaginé une réponse adaptée, qui est relativement osée, puisqu’elle consiste à recréer une petite colline entre la chapelle et la future voie. Un colline, toute proportion gardée, bien sûr, aux formes molles, avec des ruptures, avec des murets en pierres sèches tout près du petit cimetière de la chapelle. Là, nous y implantons ce que l’on appelle une chênaie densément plantée. La réponse est donc double : une réponse par l’altimétrie, en composition de remblai, et une réponse végétale, en prolongeant une grande chênaie, qui sera là pour isoler le château de Fayrac en totalité de la vue. Depuis le château de Fayrac, on ne verra pas de la partie circulée. Actuellement, on voit très bien la voie SNCF et les trains qui passent. On ne les verra plus grâce à cette chênaie. Par ailleurs, l’ensemble de la ripisylve sera régénéré puisque nous sommes en bord de rivière, et il y a là un travail de régénération dans ce secteur-là, qui est un triangle, réutilisé pour faire passer aussi la voie douce, qui cheminera pour remonter sur le pont de Fayrac.

Voilà le dessin que vous avez vu dans le film, qui vous montre la manière dont on a appréhendé cette question. Si nous n’étions pas montés dans ce château, au dernier étage, on n’aurait pas compris l’impact à cet endroit-là. C’est pour cette raison que nous avons proposé cette réponse, qui, à l’échelle du château de Fayrac et du merlon où figure le dessin du bas, et, à l’échelle de la vallée et du château de Fayrac, figure le dessin du haut.

Voilà ce merlon avec toute la partie technique, puisqu’Alain l’a rappelé aussi, il n’y a pas de maquillage. Souvent, nous autres, paysagistes, nous sommes taxés de maquilleurs, parce que l’on plante des arbres, donc on va « faire beau », etc. Non. Justement, on a fait en sorte, et on le verra sur les images de photomontage, que les vues soient réelles, que les niveaux soit les bons. Nous avons fait des coupes techniques, que vous voyez là, qui correspond à des hauteurs de merlons, à des hauteurs de plantes, etc., pour donner la vraie échelle. Ici, vous avez l’élévation, donc c’est le cœur de la déviation de Fayrac. Et là, nous avons l’élévation des merlons, qui vous montre cette chênaie, composée, aux droits du château de Fayrac, avec un petit dessin, en bas, qui exprime les petits murets réintégrés, réinterprétés aux droits de la chapelle.

L’avant-dernière séquence est celle du pont de Fayrac, à la route de Castelnau. Ici, nous avons opté pour un taillis sous futaie latéral à la voie. Il y a déjà des naissances de taillis sous futaie, donc nous prolongeons. Des taillis très serrés, très importants dans cette partie, entre la voie SNCF et la future voie. Puis la voie douce termine en se connectant à l’existant, avec le camping, ici, et la base de canoë, et puis le retour vers Beynac.

Pour terminer, dans la séquence 5, il s’agit tout simplement de relier la route de Sarlat, ou là, nous proposons, dans le cadre des acquisitions qui ont été faites par le Département, avec ses parallélépipèdes un peu désaxés par rapport à la voie, il nous a semblé intéressant de replanter des noyeraies, au même titre que nous régénérons les noyeraies au niveau de Fayrac, après le merlon que je vous ai présenté.

Pour conclure sur cette intégration sur le plan technique, il faut ajouter un certain nombre de haies bocagères. Dans l’ensemble de ce projet, je vous ai rappelé la typologie paysagère de cette boucle de la Dordogne. Nous avons donc repris un peu ces codes paysagers et nous avons aussi réintégré des haies bocagères, comme ici, au droit de ces noyeraies, tout simplement pour faire en sorte que depuis le château de Marqueyssac, nous soyons le plus discrets possible, et ces bocagères masqueront la route depuis le château de Marqueyssac.

Je repasse la parole à Alain.

M. SPIELMANN

Je vais vous présenter ce que l’on appelle l’architecture des ponts et je vais vous commenter le pourquoi deux de ce projet. Les ouvrages qui existent sont des ouvrages SNCF. Ils sont très beaux, ce sont des ouvrages maçonnés, avec de la pierre, et qui ont des arcs, comme on a l’a vu. Nous avons essayé de faire en sorte que les nouveaux ouvrages dégagent, au niveau de ce que l’on appelle la clé, c’est-à-dire au milieu de la travée, une hauteur d’environ un mètre cinquante sur le tympan de ces ouvrages. Deuxièmement, l’une des idées importantes a consisté à diviser la partie voiture et la partie piétons. En fait, on a fait deux ponts pour que le prix d’un : nous avons conçu une passerelle et un pont, pour bien séparer les circuits, pour bien sécuriser les piétons, et aussi pour avoir deux niveaux. Celui-ci est un tout petit peu plus bas que le niveau des voitures, ce qui permet de dégager les vues pour les véhicules sur le paysage et sur l’environnement. Cette idée nous a permis aussi d’avoir une vision sur le tympan, et nous a entraînés à trouver une pile que l’on appellera « dissymétrique », et vous auriez donc deux branches, un peu comme une forme de « V », de fleur ou de plante, qui viendra jaillir de la Dordogne. Nous avons pensé aussi que c’était un ouvrage métallique, qu’il fallait que les travées ne soient pas trop grandes : nous allons nous aligner strictement aux droits des appuis du pont SNCF, c’est-à-dire une travée de 27,25 mètres, ce qui, dans la technique actuelle, n’est pas énorme. Grâce à cela, nous pourrons réduire les hauteurs des tabliers : ici, vous avez un tablier qui fait 1,60/1,80 mètre, et ici, 90 centimètres, ce qui est très peu, à la clé, au milieu, d’où le dégagement de l’anse de panier, maçonnée, qui est derrière, d’où ce que j’appelle cette transparence. De même, le fait que les piles soient réduites en travure fait que les la largeur des piles et étroite (1,80 mètre pour 1,90 mètre), d’où la transparence de l’ouvrage.

Voilà la constitution de ces tabliers. C’est ce que l’on appelle ici un tablier orthotrope : vous avez un caisson ici, qui va se réduire en hauteur, des pièces de pont, une partie métallique, et ici, la petite passerelle, totalement indépendante. Cette indépendance des deux ossatures est très originale. C’est ce qui a permis de dessiner par la suite, avec Samuel, la séparation des circuits doux des circulations de voitures. Autrement dit, il y a une indépendance de la circulation douce par rapport aux voitures, et une sorte de légèreté. Voilà ce qui était très intéressant dans ce projet.

Ici on voit, au pont du Pecq, les travures 27,25 mètres, qui viennent de se marier avec le pont SNCF, et cette transparence, puisque l’on voit les tympans par différences. A Pecq, il y a à peu près 60 mètres d’écart entre le pont existant et le nouveau pont, tandis qu’à Fayrac, cela est plus proche.

L’architecte des Bâtiments de France a souhaité qu’on ne voie pas trop les bétons. Il nous a donc demandé d’habiller les murs en retour. On a proposé des tubes métalliques en acier corten, de couleur un peu brune, comme les arbres. On voit ici la confrontation entre le réel et les sites. Nous aimons beaucoup travailler en trois dimensions voire en quatre dimensions. On contrôle comme un scanner ce qui se passe. C’est ce que l’on montre ici sur cette image : voilà le château de Beynac au fond, et nous avons inséré des photos pour vérifier, pour contrôler ce que l’on pensait était judicieux et bien proportionné. Voilà ce que donne maintenant l’ouvrage de Pecq, vu depuis la rive : vous avez dans le fond, à 60 mètres, le pont existant, le nouvel ouvrage, la passerelle piétonne qui est devant, la hauteur variable, parce que l’on pense que ce sera un dialogue entre cette hauteur variable et le pont SNCF. Au-delà de cela, je pense que nous dialoguons également avec les châteaux, c’est-à-dire que nous avons, entre la construction et les époques antérieures, un dialogue de construction.

Ici, à Milandes, vous avez un ouvrage qui sera fait avec la SNCF. On passe sous la ligne de chemin de fer, avec de petits murets latéraux. Nous avons fait quelque chose de très sobre, avec des murs revêtus avec le même acier autopatinable que l’on a sur les ouvrages, et des corniches également qui rappelleront cette écriture, le tout dans un environnement tel que décrit par Samuel tout à l’heure.

A Fayrac, que nous avons considéré comme le cœur du projet, l’ouvrage est un peu différent, dans la mesure où vous avez ce qu’on appelle de petites travées latérales : c’est là où évoluent de nombreux kayakistes, et où existent de petits bâtiments pour les sportifs. Nous avons légèrement modifié le travelage, mais nous avons gardé le même principe. De la même manière, nous avons deux tabliers : un tablier pour les voitures, un tablier pour les piétons. J’attire l’attention sur le fait qu’à chaque fois que nous avons mis au droit des appuis, à chaque fois, un belvédère, un lieu pour stationner, pour regarder le paysage, pour découvrir, pour flâner. Voilà ce que cela donne ici. Il y aura donc quelque chose de festif, pour avoir une communication la nature.

Voilà les vues du dessous de l’ouvrage, de ce que l’on verra : le pont principal, la passerelle. La zone grise montre le béton que l’on verra par-dessous. Des escaliers mettront en communication la partie haute et la partie basse. Voilà ce que cela donne devant le château de Fayrac. Nous nous sommes inspirés du musée Soulage pour les matériaux, que l’on appelle « autopatinable », c’est-à-dire des matériaux qui ont cette teinte brune, et qui, à notre avis, devraient se fondre dans la nature. Ce musée a eu un grand prix récemment, alors que ses dessins datent d’il y a à peu près deux ans.

Nous pensons aussi que ces ouvrages attireront du public. Là, il y a une série de dessins que je vais vous montrer, que nous allons commenter ensemble pour montrer la technique que nous avons utilisée. Nous avons pris ces photos, des photos sans zoom, c’est-à-dire sans agrandissement, tel que l’œil le voit, et nous allons contrôler les images les unes après les autres pour voir ce que l’on voit. Ici, on est à Monrecour, et vous avez la situation actuelle, et la situation après. Ici, on est sur la terrasse de Beynac, sur le côté droit. Le pont du Pecq est dans le fond. Ici, vous voyez un bout de la culée qui se verra à la sortie de la Dordogne. Ici, nous sommes de l’autre côté du château de Beynac, en direction de Castelnau, et on voit que l’ouvrage est de l’autre côté du pont SNCF. Le fait que l’on ait les travures égales fait que l’on ne voit pas les poteaux : le pont SNCF masque l’ouvrage. Ici, nous avons fait exprès un zoom pour bien montrer cela. C’est un grossissement, l’œil ne voit pas comme cela.

M. CRAQUELIN

Nous avons fait un zoom pour montrer ce que voit l’œil réel. Si l’on zoome, on ne voit pas forcément l’ouvrage, comme tu l’as rappelé, mais on voit bien ce que l’on fait dans le zoom. Ici, vous avez la vue actuelle, et là vous avez la vue avec la chênaie implantée devant. Il y a ici un masque, depuis Fayrac, et un autre masque depuis la vallée, ou la plaine agricole.

M. SPIELMANN

Les moyens actuels nous permettent de contrôler. Chacun peut venir voir. C’est tout à fait objectif. On peut dire également que de ce château, on peut voir des vues biaises. Ici, c’est ce talus qui a été accru en ayant visité le château. En réalité, ce talus va être favorable, parce qu’il va cacher la voie SNCF actuelle. Donc actuellement, on voit le train, mais ensuite, on ne le verra plus.

M. CRAQUELIN

Il était important de prendre en compte les nuisances sonores, d’où l’idée de mettre un merlon. Le meilleur écran acoustique, c’est la terre, d’où l’idée d’utiliser les remblais qui éviteront d’être évacués en décharge. D’un point de vue de l’économie, nous récupérons l’ensemble des déblais qui seront opérés, par exemple, pour créer le passage sous la voie SNCF, et nous les réutilisons *in situ*, à bon escient, ce qui servira d’écran phonique.

M. SPIELMANN

Ici, une autre vue de Marqueyssac. On voit que l’on a masqué avec des haies la future voie. Ici, vue de Castelnau vers Fayrac. Si vous regardez bien, vous voyez bien un poteau, un tablier de hauteur variable sur ces deux travées. Là, c’est une vue depuis le haut du château de Fayrac. Nous avons bien contrôlé la double vision qu’il y a dans la plaine. Ici, on devine, à travers les arbres, quelques fragments du pont. Evidemment cette photo a été prise en novembre, et en hiver, quand il n’y a plus de feuilles, on le voit davantage.

Autre vue : voilà ce que l’on voit depuis le haut du château, et voilà ici le nouvel ouvrage. C’est très fondu, mais on en voit un petit peu, il faut bien regarder. Ceci est la vue depuis la Traye : vous avez Pecq qui est au fond. L’ouvrage SNCF passe par là, dans la plaine. C’est extrêmement discret également. Au château de Milandes, on ne voit vraiment pas, mais quand on avance dans le château, il y a des petites maisons qui ne sont pas loin, et d’une terrasse de l’une de ces maisons, on verra un bout de cette travée qui est là, après le château.

Je voudrais simplement dire un point positif. Nous avons observé, au fil des constructions, que le bâtiment et les structures d’ouvrages amènent quelque chose de positif dans l’environnement et peuvent susciter beaucoup d’enthousiasme auprès des particuliers, parce que ces ouvrages feront découvrir autrement la vallée, amenant quelque chose de neuf tant dans la circulation piétonne que dans ces ouvrages, que l’on pourra mieux voir. On pourra voir ces magnifiques ponts SNCF, on pourra voir la Dordogne, que l’on ne voit pas actuellement. Cela fera découvrir la vallée, et je pense qu’il y a un côté positif, en tout cas que je souhaite défendre fortement.

M. le Président

Merci Messieurs SPIELMANN et CRAQUELIN.

Mes chers collègues, il n’y a bien sûr pas de vote sur cette affaire-là. Je voulais simplement que chacun ait toutes les informations possibles, notamment pour ce qui concerne l’intégration paysagère, et aussi vous éclairer sur le choix que la commission a réalisé. On a présélectionné, sur une douzaine de candidatures, trois cabinets d’architecte, et la commission (le jury, en quelque sorte), qui comprenait des collègues de la majorité et de l’opposition, mais aussi des architectes de l’ordre des architectes et des paysagistes. Après avoir examiné à l’aveugle les dossiers des trois cabinets qui ont participé au concours, la commission s’est prononcée à l’unanimité pour le projet que Monsieur SPIELMANN et Monsieur CRAQUELIN viennent de vous présenter. Je voulais que chacun d’entre vous soit bien informé de ce travail-là. Je le fais publiquement, et les documents qui ont été projetés sont à la disposition de la presse.

De la même façon, je remettrai dans les prochains jours les comptages de Beynac. Je les ai dans ma voiture. Nous faisons des comptages réguliers depuis des années, mais pour Beynac spécialement, j’ai demandé que l’on mette des comptages sous contrôle d’huissier, de part et d’autre, à Saint-Vincent-de-Causse, et entre Beynac et Vézac, pour être absolument sûrs des comptages que nous ferons. Nous vous donnerons d’ailleurs dans la journée à la presse les comptages exacts. De mémoire, entre le 4 mai et le 30 septembre, au moment où la route a rouvert, nous sommes à plus de 7 000 véhicules jour à Beynac, avec une pointe à 12 355 véhicules pendant une journée du mois d’août. Pendant ces cinq mois, il est passé plus d’un million de véhicules à Beynac. Avant la fin de la journée, nous vous communiquerons les chiffres semaine par semaine, jour par jour, etc. Vous me direz qu’un million de voitures ne sont pas si terribles que cela, si vous comptez 7 000 véhicules jour en moyenne. Si vous multipliez ce nombre au nombre de jours dans cinq mois, j’imagine qu’on arrive à ce chiffre. Si vous avez une route à 10 000 véhicules jour, il y a 300 000 véhicules qui passeront par mois. En cinq mois, cela ferait 1,5 million. On est bien en dessous des 10 000. Mais c’est pour que chacun prenne bien conscience de de la dégradation que ce trafic occasionne dans un des plus beaux sites de France. Il y a un projet routier, derrière cette affaire-là, mais il y a aussi un projet environnemental, et quand on parle de développement durable, on ne peut pas soutenir l’idée que l’un des plus beaux sites de France soit pollué, enlaidi, à longueur de journée et à longueur d’année. Est-ce que vous avez, sur le plan technique – puisque nous avons la chance d’avoir les deux architectes ici – des questions supplémentaires ?

M. PROTANO

C’est moi qui ai été chargé, pour l’opposition, de participer au jury. Je voulais juste préciser que quand je me suis prononcé, il n’était pas question de se prononcer sur la pertinence ou non de ce projet, mais évidemment, sur les projets qui étaient présentés, c’est celui-ci qui paraissait le plus adapté au paysage.

M. le Président

Merci Monsieur PROTANO de cette précision. La séance d’aujourd’hui, c’est de l’information par rapport à la qualité architecturale et environnementale du projet, cela ne remet pas en cause les choix que l’opposition fait aujourd’hui, et que l’opposition ne faisait pas il y a dix ans, lorsque Monsieur SPIELMANN avait déjà participé à un concours. A l’époque, nous n’étions pas dans le même cas de figure. Mais aujourd’hui, on ne parle pas d’argent. On en parlera tout à l’heure avec le budget. Je pourrai, le moment venu, vous sortir les tarifs et les coûts d’autres projets routiers (Bergerac : le double de Beynac ; Sarlat : une fois et demie Beynac ; le collège de Saint-Astier : les deux tiers de Beynac, soit 24 M€). Mais on pourra également parler du coût d’autres projets, y compris des projets qui sont menés par des communes dans notre Département. Aujourd’hui, je voulais que vous ayez l’information la plus complète par rapport aux questions d’environnement et d’intégration, et c’est d’ailleurs pourquoi de ce dossier, qui a été suivi par les architectes des Bâtiments de France régulièrement, a toujours reçu leur accord. C’est d’ailleurs pourquoi la commission des sites de la Dordogne, réunie le 16 décembre dernier, a émis un avis favorable à l’unanimité.

Mes chers collègues, s’il n’y a pas d’autres questions, je vous propose que l’on continue. Je vous remercie infiniment, Messieurs. Merci beaucoup d’être venus présenter votre travail dans le détail. Ce travail est présenté aujourd’hui à tous les habitants de la Dordogne, par le biais de cette séance-là. Je vous propose que l’on reprenne la séance et que l’on parte en commissions.

La première commission se réunira en salle Lacoste, avec Monsieur BECRET. La quatrième commission se réunira dans la salle Roux avec Jean-Philippe SAUTONI, et la sixième commission (Jeunesse Education Culture), se réunira dans l’ancien bureau du président avec Madame JALLET. Mes chers collègues, il est de 10 heures 20 ans, je vous propose que nous retrouvions ici à 10 heures 45.

*La séance est suspendue.*

M. le Président

Mes chers collègues, je vous propose que l’on étudie les dossiers en démarrant dans la fin, pour garder le taux sur le foncier et la fiscalité en dernier. C’est peut-être à ce moment-là qu’il y aura des expressions, même s’il n’y a aucune surprise, puisque nous avons déjà eu les débats au moment des orientations budgétaires et au moment du vote du budget.

Je vais demander donc à Armand ZACCARON de rapporter la question de la sectorisation des collèges publics du Département de la Dordogne.

**RAPPORT N° 150**

**Sectorisation des collèges publics du Département de la Dordogne. Modification de la délibération n° 16-285 du 23 juin 2016 (agglomération de Bergerac).**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

M. ZACCARON

Merci Président. C’est le début d’une longue étape que celle qui consiste à revoir globalement, sur le Département, la question de la sectorisation des 38 collèges publics. Je rappellerai que la philosophie générale de ce travail qui a été entrepris depuis plusieurs mois est d’abord de sauver les 38 collèges publics de ce Département et d’autre part de veiller à ce que la mixité soit la règle la mieux respectée possible dans l’ensemble des collèges de ce Département. J’en profite pour remercier d’entrée de jeu les services avec Cécile JALLET, Martine AUMETTRE et leurs collaborateurs, pour un travail extrêmement important, compliqué, difficile. Mais nous y sommes parvenus

Nous avons décidé de commencer par le Bergeracois, parce que nous avons considéré que c’était peut-être le secteur qui était le moins compliqué. Il s’est avéré qu’il y avait quand même quelques complications à dépasser. Il s’agissait essentiellement, sur le Bergeracois, de répondre à deux questions. Premier point : donner au collège Henri IV un secteur qui corresponde à sa capacité d’accueil, parce que la spécificité de cet établissement est que pour l’essentiel, les élèves y étaient sur la base de dérogations. Deuxième point : la situation du collège de La Force, qui était engorgé, avec, très proche de ce collège, à l’ouest de la ville de Bergerac, le collège Jacques Prévert. L’idée s’était donc d’équilibrer entre ces deux collèges. La solution qui a été retenue par rapport au collège de La Force et au collège Prévert est de couper la commune de Prigonrieux en deux : le plateau d’une part, qui va continuer d’aller sur La Force, et la plaine, va aller sur Prévert. Concernant le collège Henri IV, c’était régler une anomalie, à savoir que les enfants issus de communes de l’est de l’agglomération, passaient devant le collège Henry IV, ne s’y arrêtaient pas, mais poursuivaient leur chemin pour accéder au collège Jacques Prévert, à l’ouest de la ville.

C’est donc sur ces bases-là que nous avons établi un processus de négociation, de rencontres, de dialogue, avec tous les intéressés : évidemment la communauté éducative, mais aussi les élus départementaux et les élus locaux. Dans le même temps, puisqu’il fallait avoir l’avis du CDEN sur cette affaire, nous en avons profité pour régler cette question à l’occasion d’une réunion de celui-ci le 17 février, et à l’unanimité, le CDEN a donné son avis favorable par rapport à cette nouvelle sectorisation. L’ensemble ayant été mis sur table avec toute la représentation de la communauté éducative et les élus concernés, le 12 décembre, de mémoire, dans une réunion publique, au collège Jacques Prévert, qui a réuni une bonne centaine de personnes, et où la proposition de sectorisation, sur la base de laquelle je vous ai indiqué les principaux éléments, a été retenue.

Aujourd’hui, c’est à l’assemblée départementale qu’il revient de valider et de délibérer par rapport à cette proposition. Je voudrais, pour terminer, dire que la sixième commission s’est prononcée à l’unanimité de manière favorable.

M. le Président

Je vous remercie. Je voudrais dire que ce travail sur le Bergeracois est important. J’ai pris l’engagement, en début de mandature, de maintenir les 38 collèges de la Dordogne, et c’est bien dans cet esprit que nous travaillons, parce que l’aménagement du territoire passe aussi par la présence du secteur public de l’éducation. Mais je veux quand même dire que nous devons avoir conscience des effets attendus et à venir de la baisse démographique des enfants : 1 500 élèves de moins en quatre ans, 408 élèves de moins à la rentrée de septembre dans le primaire et 400 élèves de moins attendus à la prochaine rentrée. C’est la réalité, mes chers collègues. A un moment donné, il y aura donc des adaptations. J’ai déjà eu l’occasion de saluer le travail des gouvernements de gauche qui se sont succédé depuis cinq ans en matière d’Education nationale, puisque l’on a remis en place 57 000 postes, et que cela s’est traduit concrètement pour la Dordogne. J’ai connu la période où on nous enlevait 40 à 50 postes par an en Dordogne alors que l’on avait une démographie scolaire stable. Pendant les cinq dernières années, on nous a redonné des postes alors que l’on perdait énormément d’enfants. A la dernière rentrée, c’est sept postes de plus pour 400 enfants de moins.

Au point de vue politique générale, je n’ai pu que me louer de la politique en faveur de l’Education nationale, qui d’ailleurs a vu que son budget est redevenu le premier budget de la Nation, mais nous sommes bien obligés de constater que dans nos écoles primaires, il y a des baisses importantes d’effectifs qui nécessitent des ajustements. Heureusement, il y a des endroits où l’on ouvre des classes, souvent à la périphérie des villes, d’ailleurs. Mais nous sommes bien obligés de constater des baisses d’effectifs, qui entraînent des fermetures de classes, et quelquefois des fermetures d’écoles. Forcément, cela a déjà, et cela aura demain, un retentissement direct sur les effectifs des collèges. Le jour où l’on passera à un collège qui ne sera pas capable d’avoir quatre classes, c’est-à-dire une classe de sixième, une classe de cinquième, une classe de quatrième et une classe de troisième, il faudra bien se poser la question du regroupement avec un autre collège. Je dis les choses tout à fait simplement parce que la réalité est celle-là. Ceci dit, derrière la sectorisation, il y a aussi la question de la mixité sociale. J’avais cité le collège de Coulounieix-Chamiers, ici, que l’on est allés visiter, avec vous, Monsieur ZACCARON. Nous avons vu que la mixité sociale était une réalité dans ce collège. Je crois qu’il y avait 28 nationalités dans ce collège. Il y a donc à la fois une mixité sociale et une mixité culturelle. Il n’empêche que le collège avait d’excellents résultats et il n’empêche que le Département a fait son travail, parce que le niveau d’équipement de ce collège est absolument remarquable. Il faut donc que dans les secteurs, on tienne compte de tous ces éléments-là. Il ne s’agit pas de faire des collèges-ghettos, mais il faut favoriser la mixité sociale, il faut les doter des meilleurs équipements, mais il faut aussi penser à l’équilibrage démographique. C’est dans ce sens, Monsieur ZACCARON, que vous avez travaillé. Je m’en félicite.

Monsieur BOUSQUET demande la parole.

M. BOUSQUET

Monsieur le Président, vous êtes dans votre rôle de défendre les gouvernements socialistes, et si vous ne les défendez pas aujourd’hui, vous ne les défendrez jamais, ils en ont bien besoin. Ceci étant, je vois que vous êtes lucide et conscient en disant que l’on peut faire un certain nombre de choses, mais que ce ne sera pas définitif, et que l’on doit s’attendre, quels que soient les gouvernements, à un changement qui fera qu’un certain nombre de nos écoles risquent de perdre des postes, voire des écoles supprimées. Je voulais dire aussi que si en Dordogne, malgré la baisse des effectifs, des postes n’ont pas été supprimés, voire que l’on a huit postes de plus cette année, cela vient aussi d’une convention entre l’union des maires et l’Education nationale. Cette convention était que si vous nous proposez, pendant ces trois ans, des solutions, on ne fermera pas. Il y a donc d’autres endroits où les postes ont été supprimés, et une solidarité existe au niveau national. Il a bien été dit aussi qu’il faut que les collectivités proposent des choses. Je devrais d’ici peu, sur mon territoire, où l’on n’a pas toujours trouvé les solutions, essayer de voir avec mes collègues maires des communes voisines, et faire des propositions, parce qu’au bout de trois ans, on va nous dire « On vous a laissé tranquille pendant trois ans, mais maintenant... », et cela quels que soient les gouvernements. Vous avez dit un certain nombre de choses, et je le comprends bien en ce moment, mais on se retrouve tous les deux sur la réalité, en disant que demain, quels que soient les gouvernements, on sera sortis de la période des trois ans. C’est l’observation que je voulais faire. Et puis je vais essayer, sur mon territoire, de faire des propositions.

D’autre part, au niveau de la sectorisation des collèges, et là aussi, il n’est pas question de déshabiller les uns pour donner aux autres, il y a quelques problèmes, ou des regroupements pédagogiques des écoles élémentaires, et une partie va sur un collège, et une partie sur un autre collège. Il faudra peut-être aussi ouvrir des débats de manière à trouver des équilibres à ce niveau-là, parce que c’est parfois un peu difficile.

M. le Président

Je voudrais dire, d’abord, que par rapport à la convention avec l’union des maires, Monsieur BOUSQUET, qu’il ne faut pas en oublier un des aspects. La convention précisait que pendant deux à trois années, les élus devaient réfléchir à l’organisation de la présence scolaire sur leur territoire. Ce n’était pas « On reste trois ans sans bouger, on ne fait rien, et on verra bien au bout de trois ans ». Il m’a semblé que quelques fois, c’était compris comme ça. Donc c’est bien trois ans pour réfléchir et essayer ensemble de faire en sorte que l’on assure, pour l’ensemble de la population d’un territoire, la meilleure présence scolaire possible. Sur votre propos « Je suis d’accord avec vous, quels que soient les gouvernements, des choses vont évoluer », permettez-moi de vous dire que je ne suis pas tout à fait d’accord. Quels que soient les gouvernements, la démographie scolaire sera ce qu’elle sera, et évoluera, mais quels que soient les gouvernements, les réponses ne sont pas les mêmes. Si je vous dis que pendant les cinq ans de gouvernement de gauche, on a recréé les 60 000 postes vous aviez supprimés, ce n’est pas la même politique, je regrette. Et quand j’entends que le candidat que vous soutenez, qui sera peut-être le président de la République dans cinq semaines dimanche, propose de supprimer 500 000 postes de fonctionnaires, je me dis que cela aura aussi des incidences. Je pense donc que là, nous ne sommes pas d’accord. Nous n’avons pas la même vision de la politique nationale et de la politique en faveur de l’Education nationale.

Mme HUTH

Je voulais juste alerter tout le monde. Vous avez vu la démographie et les naissances en Dordogne, on voit que le taux de natalité est plus bas et le taux de mortalité est plus haut que l’Aquitaine et que toute la France. Il faut donc imaginer que dans dix ans, on aura encore moins d’enfants, lorsqu’ils entreront au collège. Il faut absolument réfléchir aussi, en amont, à ce que vont devenir notre Département, nos collèges, nos écoles.

M. le Président

Merci Madame HUTH. Vous avez raison de dire que cette réflexion ne touche pas que le secteur scolaire, mais touche toute la vie du Département. Et si en début de séance, je vous ai parlé du schéma départemental d’accessibilité aux services aux publics, avec à la fois les services publics, mais également les services marchands, c’est bien cet aménagement-là que j’ai dans la tête. D’ailleurs, je le répète à toutes les inaugurations : notre travail à nous, membres de l’assemblée départementale, c’est de faire en sorte que ce Département arrête de perdre ses jeunes, arrive à maintenir l’emploi dans tous les cantons, y compris les cantons ruraux, arrive à maintenir une vie sociale, une vie culturelle, une vie sportive, etc., et que tous les Périgourdins soient à moins de dix minutes des services essentiels à la vie normale. Vous avez parfaitement raison de dire cela. J’ai dit aussi, devant l’assemblée des maires – quelquefois, on en veut aux migrants – que si les Périgourdins restent entre eux, si nous restons entre nous, nous verrons la population de notre Département baisser, comme c’est le cas en Corrèze ou en Creuse. Heureusement qu’il y a des migrants, c’est-à-dire des gens qui viennent d’ailleurs, de la région parisienne, mais également de l’Angleterre, du nord de l’Europe, et puis d’ailleurs, d’autres parties du monde, qui viennent renforcer notre population. Sinon, ce Département continuera à dépérie. L’indicateur que vous donnez au niveau des naissances est imparable. Contre les chiffres de la démographie, on peut se taper la tête contre les murs, mais on ne peut rien d’autre. Et vous avez raison de dire qu’il faut les anticiper. C’est le travail qui a été entrepris au niveau de l’éducation.

Monsieur ZACCARON, je vous redonne la parole.

M. ZACCARON

Je voudrais préciser deux choses. Par rapport à la convention qui avait été signée avec l’union des maires, celle-ci n’excluait pas les mesures de carte scolaire. Deuxième point : les services continuent évidemment de travailler, par rapport à la communauté d’agglomérations périgourdines, et la vallée de l’Isle, jusqu’à Montpon. Très rapidement, nous serons en mesure de mettre en place les moments de concertation, tels que nous avons pu les mettre en place sur le Bergeracois : les élus locaux, les élus départementaux, la communauté éducative, les conseils d’administration, les associations de parents d’élèves, etc. Peut-être d’ailleurs serons-nous conduits à reculer d’une année scolaire la mise en place de cette mesure sur le secteur que je viens d’indiquer, parce qu’il semblerait que ce soit le plus raisonnable.

M. le Président

Monsieur DELAGE.

M. DELAGE

La première chose, c’est que la révision de la sectorisation, cela fait des lustres que l’on en parle, et enfin, nous la mettons en œuvre aujourd’hui, alors que d’autres en ont parlé pendant longtemps et cela n’avait pas été fait. Ensuite, le fait très important qui est acté ici, c’est l’élargissement du secteur du collège Henri IV, pour Bergerac, car il va permettre, effectivement, plus de mixité sociale. Ce qui se passait jusqu’à présent, c’était que Henri IV n’était pas complet, et que tous les bons élèves des secteurs des autres collèges (Eugène Leroy, Prévert) demandaient le collège de centre-ville et obtenaient des dérogations. Je l’ai vécu pendant une décennie. Là, avec cette modification de la carte scolaire, le collège Henri IV va se compléter et utiliser toute sa capacité. Cela permettra de maintenir sur des collèges qui étaient plus en difficulté, et qui obtenaient également de bons résultats, malgré les difficultés, de garder les bons élèves de leur secteur. C’est cela, le fait important de cette révision de la sectorisation sur le Bergeracois.

M. le Président

Merci Monsieur DELAGE. Madame BLANC.

Mme BLANC

Je vais simplement vous donner une indication, Monsieur DELAGE, sur le collège Henri IV, dont je fus l’élève, et dont je suis le professeur. Pour le coup, s’il y a quelqu’un qui a un petit historique de l’établissement, c’est moi.

J’ai participé aux travaux aux côtés de Monsieur ZACCARON, et je suis tout à fait en accord avec vous sur le fait que le principe de la dérogation, d’un point de vue éthique, n’est pas logique, et n’est pas souhaitable. D’autre part, cela implique des difficultés à l’intérieur d’un établissement pour prévoir le nombre de classes, et pour l’organisation même de la vie de l’établissement, qui n’est pas favorisée par le fait de la dérogation. Par contre, depuis huit ans, les CSP présentes à l’intérieur du collège Henri IV sont à peu près les mêmes que celles des deux autres établissements de Bergerac. Je ne compare pas avec d’autres cantons, mais pour les deux autres de Bergerac (Eugène Leroy et Jacques Prévert), nous avons à peu près les mêmes CSP, un taux de boursiers qui est sensiblement le même (je parle sous le contrôle des autres élus qui ont siégé dans la même commission) et d’autre part, je ne peux pas dire que j’ai vu des différences en termes de résultats, au niveau, notamment, du brevet du collège, sur les trois établissements de Bergerac. Les élèves y obtiennent *grosso modo* les mêmes résultats, ce qui prouve qu’il n’y a pas de différence notable aujourd’hui, du collège Henri IV. Si vous parlez d’il y a 20 ans, oui, c’est vrai, ce collège avait une particularité.

M. le Président

Je vous remercie. Je voulais simplement préciser que nous sommes chargés de faire la carte scolaire, mais les dérogations, ce n’est pas nous qui les accordons. Elles sont délivrées par l’inspectrice d’académie, ou la DASEN. La seule compétence que l’on a, c’est d’essayer de créer le secteur autour du collège.

C’est un dossier qui recueille l’unanimité de la commission. Est-ce qu’il y a des abstentions, au niveau de l’assemblée ? Des oppositions ? Il est donc approuvé à l’unanimité. Je vous remercie.

On passe au 149, Monsieur BOURDEAU.

**RAPPORT N° 149**

**Assainissement des eaux usées. Modification de la délibération n° 16-274 du 23 juin 2016.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

M. BOURDEAU

Après s’être réuni avec l’agence de l’eau Adour Garonne, et pour des projets dits prioritaires – il reste une soixantaine de communes encore non équipées – il vous est proposé de passer les aides en ce qui concerne les communes de 60 à 65 % en ce qui concerne l’investissement (études et travaux) et en ce qui concerne les intercommunalités, de passer à 80 % de subventions. Il vous est également proposé que la programmation ou que les ACT pourraient être sollicités lors du démarrage des travaux.

M. le Président

Mes chers collègues, il faut bien comprendre que l’on ne change pas notre philosophie par rapport à l’assainissement. Nous n’aiderons que les communes qui n’ont pas de réseau collectif d’assainissement. On n’aide pas la modernisation, mais on a décidé de mettre l’effort sur les communes qui n’ont pas encore de réseau public d’assainissement. Nous relevons le plafond pour permettre aux communes de bénéficier d’un surplus que verse l’agence de l’eau pour les cas les plus critiques. Voilà l’objet de cette délibération. Est-ce qu’il y a des prises de parole ? Monsieur BOIDE.

M. BOIDE

Nous nous sommes abstenus au moment de la réglementation par rapport au taux qui était effectivement bas. Aujourd’hui, vous relevez le plafond notamment pour les EPCI, nous voterons donc ce dossier, mais nous souhaiterions faire plusieurs remarques. La loi NOTRe a été votée, que nous subissons déjà dans les communes ou dans les EPCI. En mettant à 60,5 pour les communes, pour les inciter à ce que les EPCI prennent la compétence au plus vite, nous regrettons cette marche forcée, et qu’il y ait ce distinguo. Par ailleurs, quand on dit « Les subventions de l’agence de l’eau », il y a les subventions affichées de l’agence de l’eau. J’ai un cas précis, sur mon territoire, c’est la commune de Villefranche-de-Lonchat, où l’agence de l’eau a dit à la commune « Vous êtes éligibles et vous allez avoir 70 % ». Mais en réalité, en même temps que l’agence de l’eau vous dit « 70 % », elle vous dit « Nous, on a un plafond d’équivalent habitant à 457 € pour faire une STEP, mais par contre, les filtres plantés de roseaux, on n’est pas contre, mais vous allez nous faire un filtre à membrane, qui coûte le double ». A l’arrivée, on est donc plus qu’à 53 %, et loin des 70 %, comme ils étaient affichés. Je crois qu’il est bien que le Département ait une volonté dans ce domaine. Là-dessus, nous avions dit que sur le fond du dossier, nous n’étions pas opposés à ce que l’on fasse attention aux rejets, à ce que l’on améliore la qualité, mais je crois qu’après, il faut se donner les moyens de ses ambitions, et peut-être revoir les aides. Quand vous dites « On ne veut pas rénover », des stations qui ont 35/40 ans, à un moment, il faut bien les refaire. Il est dommage que nous ne puissions pas, nous, les accompagner.

M. le Président

Je vous entends, mais une station qui a 30 ou 40 ans doit être amortie. Et d’ailleurs, j’incite tous les élus à penser à prévoir des amortissements, et aussi à provisionner, parce qu’à partir du moment où on a équilibré son service, et à partir du moment où il rend un peu, il faut arriver à prévoir que dans 30 ans, il faudra refaire la station.

M. BOIDE

Si je peux me permettre, Monsieur le Président, par expérience récente, puisque l’on vient de prendre la compétence au 1er janvier 2017, sur 11 des 18 communes concernées, une seule a un excédent budgétaire qui permet de faire des travaux. Les tarifs sont en deçà de ce qu’ils devraient être, etc., donc il y a une vraie pédagogie à faire là-dessus. Je le dis aussi ici parce qu’il y a des maires et des présidents d’EPCI : attention, parce que l’on va certainement être obligés de revoir les hausses. Il ne faudrait pas que les EPCI qui prennent la compétence se voient obligés d’augmenter, pour pouvoir faire des travaux demain, et que l’on dise que c’est parce que cela passe dans les EPCI, et que c’était mieux géré avant avec les communes.

M. le Président

Merci, Monsieur BOIDE. J’apporte une précision, pour ne pas qu’il y ait de confusion. Quand on dit qu’on n’aidera que les communes qui ne sont pas dotées d’un réseau collectif d’assainissement, il s’agit de communes qui vont exercer d’ici 2020 des travaux en maîtrise d’ouvrage propre, mais qui après 2020, le passeront à l’EPCI parce que c’est la loi. Mais même si les travaux sont faits par l’EPCI pour le compte d’une commune qui n’est pas dotée d’un assainissement collectif, bien sûr, on apporte notre aide. Elle ne disparaît pas. Mes chers collègues, je saisis cette histoire de l’assainissement pour vous répéter deux choses : d’abord, que j’ai demandé aux services qu’on n’aide plus les réseaux qui font du rejet direct en rivière. C’est une révolution. Même dans nos services, des gens s’interrogent, mais j’ai dit cela au directeur de l’agence de bassin Adour-Garonne, et je ne dérogerai pas. Je veux vous dire pourquoi. On a comme objectif l’excellence environnementale, dans ce Département. On a comme objectif que nos rivières soient baignables, et on a une chance folle d’avoir des rivières qui sont baignables. Il y a des centaines de milliers de personnes qui se baignent dans nos rivières, on a 400 000 personnes qui pratiquent le canoë-kayak et la randonnée nautique sur et dans nos rivières. On a donc ce potentiel-là. Nos rejets, sur le plan chimique, sont corrects, mais sur le plan bactériologique, ils ne le sont pas. J’en veux pour preuve – je vous l’ai déjà dit ici – que le maire de Limeuil est venu me voir il y a un mois, catastrophé parce qu’il a peur que l’ARS mette sa menace à exécution, et que l’on ferme la plage de Limeil à la baignade publique. Voilà où on est. Moi, je ne veux pas, en tant que président de ce Département, me vanter d’un côté d’avoir créé Epidor et d’avoir travaillé pour la qualité de l’eau, et me retrouver 20 ans après, au moment où on célèbre le fait que l’on était classé en réserve de biosphère, voir des situations comme cela se pérenniser. J’ai donc demandé à nos services, et je demande aux SATESE, au laboratoire départemental, avec le soutien d’Epidor, que l’on mène une campagne d’analyse pendant les mois d’été, où nos rivières sont baignables, pour savoir quelle est la qualité des rejets d’une part de nos stations d’épuration, et ensuite des autres rejets. Je compte m’appuyer également sur la fédération départementale de la pêche, sur le syndicat des loueurs de canoës, parce qu’il faut savoir ce que l’on rejette dans nos rivières, et quelle est la qualité de ce qui coule dans nos rivières. Si on ne fait pas ce travail d’analyse, dans un premier temps, on brassera de l’eau, et on risque d’être confrontés à des difficultés. On va donc le faire en interne, on ne va pas prendre des bureaux d’études, on va essayer de mener une campagne d’analyse entre juin, juillet, août et septembre, pour savoir quelle est la qualité de ce que l’on rejette dans les rivières de la Dordogne. Je pense que l’on sera surpris. En tout cas, on ne peut pas tolérer qu’après 20 ans de travail, on se retrouve avec des plages qui risquent d’être fermées dans l’été prochain. Imaginez le coup qu’on prendra si un des villages, situé dans la réserve de biosphère, situé dans Natura 2000, un des plus beaux villages de France se retrouve avec une plage interdite à la baignage. C’est pour moi totalement inadmissible et inconcevable. Il faut donc à tout prix que l’on fasse ce travail, et je demande aux services de le mettre en place. Et on organisera la concertation avec les pêcheurs, avec les loueurs de canoë, parce que eux sont les utilisateurs journaliers de la rivière. On a beaucoup sensibilisé l’hôtellerie de plein air, par exemple, qui n’était pas exempt de tout reproche, mais comme nos communes n’étaient pas exemptes de tout reproche. Je ne vise personne, mais il y a une responsabilité qui est collective, de tous les riverains, de tous les usagers, de toutes les collectivités, pour que l’on arrive à avoir une qualité d’eau qui soit irréprochable. C’est pareil pour Périgueux. Quand je vois les gamins qui se baignent à Marsac, devant le club de kayak, je me pose sérieusement des questions. Il faut que l’on sache où nous en sommes et comment on pourra faire pour apporter des mesures de correction.

Sur la question du dossier 149 sur l’assainissement des eaux usées, y a-t-il des abstentions ? Monsieur BOIDE.

M. BOIDE

La loi NOTRe a intégré dans la prise de compétence « assainissement collectif » les eaux pluviales. Autant l’assainissement collectif est un budget annexe qui est totalement neutre pour le budget de l’EPCI, mais les eaux pluviales ne peuvent pas être incluses dedans, c’est dans le budget principal. Cela implique qu’il y ait un transfert de fiscalité qui n’est pas simple.

M. le Président

Monsieur BOIDE, vous me relancez sur un sujet qui me passionne, mais la question des eaux pluviales est presque aussi grave que celle des rejets, parce que si vous vous amusez à voir ce qui coule, les jours d’orage, après 15 jours de beau temps, à la sortie des bouches qui récoltent les eaux pluviales des parkings, vous serez complètement effrayés. Ce sont des hydrocarbures quasiment purs, qui coulent. Tout cela finit dans nos rivières. Aujourd’hui, on a beaucoup intégré cela y compris dans nos travaux routiers, puisque chaque fois que l’on fait un bout de déviation, chaque fois que l’on fait des aménagements routiers, on est obligés aujourd’hui de gérer les eaux pluviales, et notamment les eaux pluviales qui viennent des routes, parce qu’elles se chargent en hydrocarbures. C’est ce qui fait le verglas des jours d’orage, c’est pour ça qu’il y a des voitures qui se cassent la figure : les hydrocarbures rendent les routes extrêmement glissantes. Aujourd’hui, dans tous nos travaux routiers, on est obligés de le traiter. Dans tous les travaux communaux, en matière de parking, on est aussi obligés de le traiter.

M. BOIDE

La loi aurait pu permettre que ce soit dans un budget annexe, au moment du transfert.

M. le Président

Je repose ma question : y a-t-il des abstentions, des oppositions sur le 149 ? Il n’y en a pas, il est adopté à l’unanimité. On passe au 148, c’est Monsieur BAZINET.

**RAPPORT N° 148**

**Politique agricole départementale 2017-2020.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

M. BAZINET

Il s’agit uniquement d’adaptations suite à la délibération votée au BS de 2016, qui concerne des mesures qui ont été prises par la région, notamment sur les planchers qui ont été relevés sur les productions animales et sur les plans végétaux, ce qui nous entraîne à modifier notre financement, en complément de la région, de manière hypothétique, sur les bâtiments avec les aides au CUMA, sur l’hydraulique agricole, et aussi d’autres dispositifs classiques qui permettront d’intervenir sur tous les dossiers non éligibles à la région, avec aussi un peu de souplesse sur les appels à projets déposés par les agriculteurs de ce Département, qui sont éventuellement non retenus, avec la possibilité, pour les agriculteurs, de choisir, après le premier refus, de déployer leur dossier au niveau départemental.

Les deux commissions ont rendu un avis favorable.

M. le Président

Si j’ai bien compris, Monsieur BAZINET, nous avions signé une première convention qui était annuelle, puisque les compétences de la région et du Département doivent s’harmoniser, mais ce que vous nous proposez, c’est de pérenniser la convention jusqu’en 2020, ce qui nous permettra d’intervenir comme on l’a fait au cours de l’année 2016, directement auprès des agriculteurs pour les plantations arboricoles, pour la modernisation des bâtiments d’élevage, etc.

M. BAZINET

Oui, tout à fait, avec les modalités qui avaient été validées par l’assemblée départementale, avec des plafonds 7 500 €, plusieurs dossiers sur la période 2016-2020, avec une certaine souplesse pour les gens qui sont en polyculture/élevage, qui peuvent effectivement déposer plusieurs dossiers sur le plan. Cette souplesse est plus grande que les règles qui sont celles de la région, et des appels à projets qui sont assez complexes pour l’agriculture départementale, parce qu’il y a une complexité administrative, et une réactivité qui ne correspond pas du tout au monde économique actuel.

M. le Président

Merci. Pour mémoire, en 2016, on a versé 1,2 M€ d’aides directes aux organismes agricoles ou aux exploitations agricoles, et dans le même temps, la région a versé 600 000 €. C’est pour signaler l’effort du Département sur notre territoire par rapport à l’effort régional. C’est donc très important que la loi NOTRe, grâce à un amendement parlementaire particulièrement vigilant puisse continuer à aider directement à la fois les entreprises dans le domaine de l’agroalimentaire et de la forêt, mais surtout dans le domaine agricole, parce que je suppose que ce 1,2 M€, qui est allé aux agriculteurs la Dordogne, ils ne l’auraient pas vu. Ils n’en auraient pas bénéficié.

Sur ce dossier, y a-t-il des remarques, des abstentions, des oppositions ? Monsieur BOUSQUET, rien sur le « parlementaire vigilant » ?

M. BOUSQUET

Le parlementaire vigilant doit être vigilant avec la région aussi, car elle a été un peu forcée à accepter que le Département puisse prendre en compte des dossiers qu’elle ne voulait pas forcément retenir. Il faudra être très vigilant, à la fois sur le fond et sur la forme.

M. le Président

Nous le serons. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Il est adopté.

Le 147, c’est Monsieur LAJUGIE.

**RAPPORT N° 147**

**Mise en œuvre d’une politique départementale foncière. Un outil innovant pour assurer le développement de nos territoires de demain.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

M. LAJUGIE

Cela concerne la mise en œuvre d’une politique départementale foncière. Cela doit être un outil innovant pour assurer le développement de nos territoires de demain. C’est une politique départementale globale, cohérente et innovante, que l’on vous soumet, en vue d’atteindre un objectif concret et efficace : l’utilisation du foncier dans notre Département, en faveur du développement économique et de l’excellence environnementale. Pour ceci, il y a des enjeux majeurs sur notre territoire, qui sont liés notamment à l’habitat, au développement économique, à l’aménagement et au développement durable, à l’attractivité des bourgs-centres et centres-ville, et au foncier agricole. Pour ceci, je vais donner la parole à notre collègue Sylvie CHEVALIER, qui représente le Département au sein de la SAFER pour étayer cette convention qui va être mise en place.

Mme CHEVALIER

Comme le disait mon collègue Michel LAJUGIE, ce rapport illustre la volonté départementale d’accompagner le développement des territoires. Nous travaillons à organiser des réponses aux enjeux de demain et, brique après brique, nous construisons la politique foncière du Département. Si vous le permettez, je prendrai un peu de temps pour rappeler l’ensemble des actions que nous avons menées depuis quelque temps dans cette politique foncière du Département.

Le Département est un acteur majeur de la gestion du foncier. C’est la loi qui le dit, et c’est la loi qui l’a conforté avec la loi NOTRe. Afin de favoriser un regroupement du foncier parcellaire, le conseil Départemental s’était déjà engagé à mettre en place des aménagements fonciers agricoles, ce qui a permis de restructurer un parcellaire agricole et forestier de 10 000 hectares en 15 ans. C’était notre première action. Nous avons également agi de façon à déterminer les espaces naturels à protéger. Nous exerçons un droit de préemption spécifique aux espaces naturels sensibles. C’est une deuxième action que nous menons. Notre Département est particulièrement volontaire dans la gestion du foncier, c’est également notre choix en Dordogne. Ainsi, nous avons fait des partenariats avec la SAFER pour la préservation des terres agricoles et pour le soutien de la profession.

Le Département agit également en assistance aux communes. C’est effectivement dans notre mission, mais nous allons encore un peu plus loin que ce qui nous est demandé dans cette action, puisque nous apportons aux communes le soutien de l’agence technique départementale dans l’ingénierie et dans l’aide technique que nous pouvons apporter aux communes dans le projet. Nous avons également travaillé depuis plus d’un an à un partenariat avec l’établissement public foncier Nouvelle Aquitaine, dans le but également de répondre à ces enjeux. Nous mettons encore une fois en place une aide particulière aux petites communes rurales, qui ont du mal à avoir les compétences nécessaires, ou les finances nécessaires, pour pouvoir répondre à leurs besoins. Notre accord avec cet établissement public foncier est là pour répondre à ces enjeux et à ces petites communes. Nous avons également participé à la numérisation du cadastre. C’est encore une de nos actions.

Enfin, nous avons produit dernièrement le guide de l’ingénierie, qui nous permet d’illustrer tous les partenariats que nous pouvons développer avec les EPCI, les communes et avec une priorité donnée à nos projets fonciers agricoles et naturels. En siégeant à la SAFER, je me suis aperçu, et je vous en ai fait part, Président, que la SAFER avait un outil fabuleux qui s’appelle Vigifoncier. Cet outil a été présenté aux communes, moyennant finances. C’est un outil de veille foncière. Il permet aux communes de connaître ce qui se passe sur leur territoire et de pouvoir agir. Cet outil, proposé à chaque commune, avait un enjeu financier important, et certaines communes ne pouvaient pas y avoir accès.

Nous avons donc décidé, et c’est l’objet de ce rapport, de poursuivre notre action en confortant un partenariat avec la SAFER pour créer un outil départemental de cette veille foncière. C’est une première. Nous sommes le premier Département à faire cet accord avec la SAFER. On espère bien que la SAFER le proposera à d’autres Départements, mais c’est, je crois, un pas supplémentaire sur notre action et notre volonté d’agir dans ce domaine. Ainsi, l’ATD 24 s’est associé, ou s’associe techniquement, avec la SAFER, pour pouvoir offrir, avec une participation modique de notre part, à l’ensemble des communes et des EPCI cette veille foncière, qui permet de mettre en œuvre notre politique de préservation foncière.

M. LAJUGIE

Pour mettre en place cette convention, il y a des modalités financières. Le coût de l’outil est de 20 000 € TTC en 2017, plus de 40 000 € TTC par an pour rémunérer la SAFER jusqu’en 2021. De plus, le développement d’un applicatif par l’ATD est de 5 000 € TTC en 2017. Le Département versera donc à la SAFER 20 000 € TTC par an de 2017 à 2021, et 5 000 € TTC à l’ATD, uniquement en 2017. On vous propose d’inscrire ces montants lors la session du budget supplémentaire 2017, et pour le complément de 20 000 € TTC annuel appliqué à partir de 2018, nous proposerons de le répartir et de le faire prendre en charge par les EPCI du Département. Ce montant sera précisé dans les conventions opérationnelles pour chaque EPCI. Il y a un avis favorable de la quatrième commission à l’unanimité.

M. le Président

Merci, mes chers collègues. Monsieur BOIDE.

M. BOIDE

Nous voterons ce dossier, mais je voudrais quand même faire une remarque, notamment sur ce que vient de développer Madame CHEVALIER, en nous disant que c’est un avantage financier pour les EPCI. Si effectivement on se contentait de répartir 20 000 € aux EPCI, ce serait un avantage financier. On n’a pas attendu que le Département conventionne avec la SAFER dans d’autres territoires. Je tiens à rappeler aussi que même si le Département joue un rôle important sur le foncier, les EPCI, à travers les documents d’urbanisme, les documents intercommunaux, jouent un rôle au quotidien. Aujourd’hui, Vigifoncier, cela me coûte 4 400 € par an. Demain, avec le Département, on va certainement tomber à 2 500/3 000 €. Ce qui est quand même dérangeant, c’est qu’il y aurait pu avoir cette discussion de convention avec les EPCI avant que l’on décide cela aujourd’hui, parce que la condition est quand même d’adhérer à GeoVisu. J’ai eu un devis : le coût, c’est 15 500 € par an. Trouvez-moi donc moi l’avantage financier pour cela. De plus, nous avons été obligés de délocaliser notre instruction d’urbanisme en Gironde parce que l’on n’a pas voulu de nous en Dordogne. De ce fait, on ne sait pas si GeoVisu est compatible avec nos services instructeurs pour l’urbanisme. J’aimerais que l’on discute de tout cela, et comme maintenant toutes les EPCI vont être à GeoVisu, ce serait bien que son coût diminue. Dans le cas qui est présenté, il n’y a pas d’opération financière intéressante pour les EPCI.

M. le Président

Monsieur BOIDE, je pense qu’il y a une confusion. On n’est pas sur les mêmes éléments. D’abord, je dois dire qu’en tant que législateur, j’ai soutenu depuis 20 ans l’outil des SAFER, parce qu’au Parlement, il y avait une tendance, que l’on pourrait qualifier de libérale, qui consistait à dire que les échanges fonciers ne regardent que les agriculteurs, les acheteurs et les vendeurs, et personne d’autre. Ils étaient donc contre l’idée même des SAFER. De plus, dans la dernière loi agricole, dont j’ai été le rapporteur, j’ai soutenu un meilleur fonctionnement des SAFER, c’est-à-dire une meilleure représentation à la fois des élus, des différents organismes, etc., de façon qu’on évite de dire que les SAFER étaient des outils aux mains de quelques-uns, qui faisaient ce qu’ils voulaient, qui se répartissaient les terres entre eux. Aujourd’hui, on a cet outil-là. Cet outil est capable de conventionner avec les collectivités, il est capable de porter des terrains agricoles pendant quelques années, en attendant que des projets se concrétisent, etc. Je vous signale d’ailleurs que la région Aquitaine, sous l’impulsion du président Rousset, paie une partie de ce portage, il paie les frais financiers du portage. D’autres régions ont fait la même chose.

Aujourd’hui, nous vous proposons la signature d’une convention avec la SAFER parce que c’est je crois, en termes de foncier agricole, l’opérateur qui est le plus compétent et qui est sur le terrain. Je crois aussi, sans être long, que les collectivités doivent s’impliquer plus dans l’économie, plus pour les commerçants, plus pour les artisans, et plus dans le domaine agricole. Il faut que l’on soit très près des échanges qu’organise la SAFER, sinon tout vous passera sous les yeux, personne ne saura rien. Aujourd’hui, ils nous ont proposé un outil Vigifoncier qui est bien plus restreint que le GeoVisu. Ce que l’on est en train de monter, avec l’ATD, c’est que les communes soient informées des échanges de terrains sur leur territoire, de façon à ce qu’elle puisse réagir, parce que le maire, un matin, se réveille, et apprend que telle terre agricole a changé de main, personne ne lui a jamais dit. Il ne sait même pas qu’il y a des bois qui changent de main sur son territoire, alors qu’il a un droit de préemption sur ces bois. La dernière loi agricole a aussi conforté la possibilité de préemption par les communes, pour essayer de regrouper les massifs forestiers. La convention en question, elle concerne l’information que l’on pourra donner aux communes, plutôt que de conventionner avec 540 communes. On a proposé de conventionner avec le Département et avec les EPCI. Sur le coût global de cette opération, le Département en prend la moitié (20 000 €) et on propose que les EPCI prennent l’autre moitié, c’est-à-dire un peu moins de 1 000  € par an et par EPCI. Voilà de quoi il s’agit.

M. BOIDE

Je réexplique. Moi, depuis trois ans, je conventionne avec la SAFER, tous les ans, pour un coût de 4 500 €, qui va diminuer aujourd’hui, si le Département, effectivement, ne fait payer que 20 000 € aux EPCI. Jusque-là, je n’ai pas de problème avec cela. Dans ce qui est écrit, la condition, c’est que les EPCI doivent adhérer à GéoVisu. Or, aujourd’hui, je n’adhère pas à GeoVisu, et j’ai Vigifoncier. Et GeoVisu, ce n’est pas le même pris, c’est 15 500 €, pour mon EPCI, qui fait aussi d’autres choses. Sans savoir si GeoVisu est compatible avec mon service instructeur. Je répète que j’ai été obligé de prendre en Gironde parce que l’on n’a pas voulu de nous en Dordogne. Ce sont donc deux choses différentes. Je demande que l’on regarde cette convention.

M. SAUTONIE

Aujourd’hui, l’ATD développe un ensemble d’applicatifs pour vous permettre de faire vivre vos PLUI et vos SCOT avec tous les outils de cartographie. Par rapport à ces obligations-là, on va regarder avec le président de l’ATD s’il est nécessaire ou pas de passer par cet applicatif. Que cela ne bloque pas Vigifoncier, qui est un des applicatifs qui permet de faire de la veille foncière.

M. le Président

Je souscris totalement à ce que vient de dire Jean-Philippe SAUTONIE, je ne veux pas que ce soit lié, en l’état actuel des choses. Si les EPCI, du fait de leur PLUI, des SCOT, et de tout ce qui se met en place, souhaitent y adhérer, tant mieux, mais je ne veux pas que ce soit lié dans cette convention. C’est une partie seulement de ces choses-là.

Mme MAYAUD

Juste une précision par rapport à ce que vous avez dit tout à l’heure, en disant « On n’est pas informés lorsqu’il y a des changements en termes de terrains agricoles, etc. ». Nous sommes informés. Toutes les communes sont informées, à un moment donné, puisque les notaires envoient, dans ce cadre-là, une déclaration d’intention d’aliéner, et on doit répondre si on préempte ou si on ne préempte pas. En l’occurrence, nous sommes à chaque fois informés.

M. le Président

Madame MAYAUD, je ne veux pas vous contrarier, ni vous contredire, mais la déclaration d’intention d’aliéner, les communes ne la reçoivent que dans le cadre de zones d’aménagement différé, ou si un PLU l’a prévu. En dehors de cela, vous ne recevez rien du tout. Neuf communes sur dix en Dordogne ne reçoivent pas, quand il y a la vente d’un bien, la déclaration d’intention d’aliéner de la part du notaire, et surtout, les communes n’ont pas un droit de préemption sur tous les terrains et tous les immeubles de leur territoire. Elles n’ont le droit de préemption que si c’est prévu par une ZAC, par une ZAD, ou par un PLU qui l’a prévu. Mais en dehors de tout cela, il n’y a pas de droit de préemption. Là, on n’aurait pas forcément le droit de préemption, mais on serait au moins informés de la transaction.

Mme MAYAUD

Je vous communiquerai quelque chose, Monsieur le Président.

M. le Président

Je retiens une chose, c’est que de la convention, on retire l’obligation d’adhérer à GeoVisu. On le retire parce que c’est autre chose, c’est quelque chose qui est en plus, et qui est à la disposition des collectivités, mais qu’on ne peut pas imposer pour l’opération Vigifoncier. On est tous d’accord, Monsieur le Président de l’ATD ?

Si on est tous d’accord, mes chers collègues, je soumets ce dossier à votre vote. Y a-t-il des abstentions, des oppositions, compte tenu de ce que je viens de dire ? Il n’y en a pas, il est adopté à l’unanimité.

On passe au 146. Monsieur DOBBELS.

**RAPPORT N° 146**

**Répartition du taux voté au titre de la part départementale de la taxe d’aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et les conseils d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

M. DOBBELS

Nous sommes dans un contexte de modification du code d’urbanisme, issue de la Loi de finances du 29 décembre 2016 pour 2017, qui rend obligatoire la répartition de la taxe d’aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et les conseils d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement. A ce jour, le taux fixé par le Département de la part départementale de la taxe d’aménagement est de 1 %, afin d’assurer une constance de la recette. Afin d’assurer la continuité du financement de nos actions, il vous est proposé de répartir le taux sur la base d’inscription au BP 2017. Ainsi, la part CAUE serait la suivante : subvention CAUE sur recettes attendues, soit 649 800 € sur 2 M€, soit 32 %. Dès lors, la part ENS s’établirait, quant à elle, à 68 %.

M. le Président

Avant, c’était fondu, me dit Monsieur BECRET. Aujourd’hui, on est obligés d’identifier les deux parties. Je suppose que si on propose 32 % pour le CAUE, c’est parce que c’est ce qui est nécessaire au CAUE. On est d’accord ?

M. DOBBELS

Oui, avec avis favorable de la commission.

M. le Président

Parfait. Y a-t-il des questions ? Pas d’abstentions, pas d’oppositions ? Il est adopté, je vous remercie.

On termine avec Monsieur NADAL, qui nous présente le dossier sur la fiscalité directe locale de 20017.

**RAPPORT N° 145**

**Fiscalité directe locale 2017. Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB).**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

M. NADAL

Il y a quelques diapositives introductives, pour illustrer mon propos. Ce document montre le potentiel fiscal et le potentiel financier de l’ensemble des Départements de France. Nous pouvons constater que nous sommes très bas. Nous sommes tellement bas que parmi les Départements métropolitains, nous sommes 92e. Cela signifie qu’il n’y a que quatre Départements en France métropolitaine plus pauvres que nous : l’Aisne, l’Orne, la Creuse et la Lozère. C’est ce qui explique un certain nombre de nos difficultés à mobiliser la fiscalité. Les traits rouges correspondent au potentiel financier. Il prend en compte les recettes que nous avons. Mais malgré les correctifs apportés par les différents dispositifs d’aide aux Départements pauvres, nous voyons que nous sommes quand même inférieurs à la moyenne nationale, puisque notre potentiel financier s’élève à 570 €, alors que la moyenne nationale est de 673 €. Nous sommes donc à 20 % au-dessous. D’après l’étude que nous avions eue avec la Banque Postale, en 2015, nous avions 313 € par habitant de recette fiscale. L’ensemble des Départements de la même strate que nous, c’est-à-dire des Départements de 300 000 à 500 000 habitants, étaient à 332 €. Nous étions donc à 6 % de moins que l’ensemble des Départements de la même strate que nous. En même temps, je vous rappelle quand même qu’en ce qui concerne les dépenses d’APA, nous dépensons 13 % de plus que les Départements de la strate. Si nous mobilisons la fiscalité par des taux peut-être plus élevés que certains, c’est parce que nous sommes, au départ, moins riches.

Là, il s’agit de l’évolution des bases. Les bases, après une période que je dirais assez faste : si on remonte à l’an 2000 jusqu’en 2015, nos bases, d’année en année, évoluaient de façon relativement importante, puisque d’une part, les lois de finances faisaient des augmentations des bases importantes en fonction de l’inflation, et d’autre part nous avions une augmentation relativement importante de la matière imposable, par un dynamisme de l’immobilier, des constructions, etc. Nous avions ainsi, de 2009 à 2015, une augmentation qui s’est établie en moyenne à 3,78 % par an, avec un record, d’ailleurs, en 2009, qui était de 5,01 %. Or, vous l’avez vu l’an dernier, quand nous avons voté le budget et la fiscalité, nos bases n’avaient augmenté que de 1,11 %, dont 1 % d’actualisation, et simplement 0,11 % de valeur nominale, sachant qu’il y avait eu des mesures fiscales en faveur de certaines catégories qui nous avaient imputé une certaine recette.

Cette année, la situation se redresse un peu, comme le montre la courbe, puisque nos bases vont évoluer, finalement, de 1,67 % (0,40 % d’actualisation, et 1,2 % d’augmentation de la grandeur physique des bases). Cela s’améliore un peu, mais on n’atteint pas les niveaux que nous avions dans les années 2009/2010/2011/2012. Voilà ce que je voulais dire en introduction.

J’en viens au rapport. Comme vous le savez, depuis la réforme de la fiscalité locale de 2010 en matière de fiscalité directe locale, les Départements ne perçoivent plus la Taxe d’Habitation et la Taxe sur le Foncier non bâti. La seule autonomie fiscale qui nous reste concerne la Taxe sur le Foncier Bâti, dont nous devons aujourd’hui voter le taux pour l’année 2017.

La forte croissance de nos dépenses sociales, combinée à la baisse de la dotation globale de fonctionnement, nous a contraints de proposer pour 2016 et 2017 une augmentation de ce taux, permettant de continuer à assumer nos missions, que ce soit sur nos compétences propres (social, collèges et routes) ou sur nos missions de solidarité territoriales en direction des communes et des intercommunalités ou en faveur du monde associatif. Nous avons également choisi de ne pas sacrifier l’investissement, pour continuer à équiper notre Département et pour soutenir l’activité économique, notamment dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Dans le même temps, nous avons mis en œuvre des mesures d’économie de fonctionnement, avec notamment la stabilisation de la masse salariale. A ce titre, je dois remercier nos services, qui font l’effort quotidiennement de faire des économies, et je dois également remercier nos partenaires sociaux, c’est-à-dire les syndicats, pour leur écoute et pour la compréhension qu’ils ont à maintenir la masse salariale.

En 2016, le taux départemental de la Taxe sur le Foncier Bâti est passé de 23,45 % à 24,50 %, soit une augmentation de 4,47 %. Cette augmentation est du même ordre que l’augmentation moyenne constatée dans l’ensemble des Départements qui se situe à 4,21 %. A noter que certains Départements ont voté des hausses beaucoup plus importantes, le record étant pour le Département des Yvelines qui a augmenté son taux de 66 %. Il n’est pas inutile de rappeler que le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti était resté inchangé depuis 2010.

Comme annoncé en 2016 et rappelé lors des orientations budgétaires et lors du vote du Budget Primitif 2017, il est donc proposé de renouveler l’augmentation d’un peu moins de 4,5 %, en portant le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 25,60 %.

Il n’est jamais agréable d’augmenter les impôts, mais l’impact sur le budget des ménages est relativement limité, puisque cette augmentation correspond en moyenne à moins de 1,13 € par mois et par bien imposable, soit le prix de deux paquets de cigarettes.

Les bases d’imposition prévisionnelles, qui viennent juste de nous être notifiées, font état d’une croissance de 1,67 % par rapport à 2016, dont 0,4 % d’actualisation votée en loi de finances. Cette augmentation, bien que très modérée, est très supérieure à celle de 2016 qui était limitée à 1,11 % avec une actualisation de 1 %. Mais nous ne retrouvons malheureusement pas les taux d’augmentation des années précédentes (3,72 % d’augmentation moyenne des bases entre 2000 et 2015).

Cette augmentation, supérieure aux prévisions, nous permet d’envisager un complément de recettes de 650 000 € par rapport à l’inscription budgétaire.

Nos inscriptions relatives aux produits de la CVAE et des IFER ont également été prudentes et nous pouvons attendre un complément de recettes respectivement d’environ 240 000 € et 52 000 €. Concernant la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, les négociations entreprises ont permis d’amoindrir la baisse initialement envisagée en loi de Finances 2017 et nous devrions récupérer plus de 687 000 € par rapport à la proposition initialement formulée.

Cette proposition d’augmentation du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti a reçu un avis favorable de la première commission à la majorité. En conclusion, chers collègues, je vous invite à voter le taux de 25,60 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti 2017, qui générera une recette de 106 640 896 €, alors que l’inscription budgétaire était de 106 000 000 €.

Je vous remercie.

M. le Président

Merci Monsieur NADAL. Souhaitez-vous intervenir sur cette question de la fiscalité, sachant que nous avons déjà débattu de cela au moment des orientations budgétaires et du budget ? Il n’y a pas de surprise quant à ce qui vous est proposé. Monsieur BOIDE, vous souhaitez intervenir ?

M. BOIDE

Très brièvement, puisque comme vous l’avez souligné, les débats ont eu lieu lors du budget primitif, et que nous sommes cohérents par rapport à l’opposition, pour ce qui est des augmentations des taux d’imposition des contribuables Périgourdins, même si, comme l’a fait remarquer le rapporteur, c’est 1,13 € par mois. On aurait pu dire que c’est presque moins de 5 centimes par jour. On pourrait le présenter comme cela.

En dehors de vous expliquer notre vote, je voulais revenir sur les débats de tout à l’heure. Je vois bien que bientôt, la politique nationale va vous manquer. Vous avez fait allusion, effectivement, à la politique, notamment en matière d’Education nationale. J’ai eu l’occasion de dire à la CDEN, parce qu’il faut reconnaître les chiffres de la démographie, notamment les élèves qui rentrent à l’école en primaire en Dordogne, c’est surtout lié à un problème démographique, parce que les gens viennent chez nous pour passer leur retraite, et on n’accueille pas de jeunes actifs. Je l’avais déjà dit dans cette salle en 2004. Là, je voulais juste vous ramener un peu à celui que vous avez essayé de défendre tout à l’heure – c’est très courageux, je suis admiratif des gens comme vous qui arrivent à défendre, ou à essayer de défendre, le bilan du dernier quinquennat. Mais en matière économique, on peut au moins s’accorder sur une chose, c’est que c’est plutôt désastreux, puisque c’est 600 000 chômeurs de plus en cinq ans (cela a eu un impact sur la Dordogne), 250 milliards d’euros de plus. En matière économique, le bilan est désastreux, et même quelqu’un, aujourd’hui, qui aspirerait à devenir le président de la République, porte aussi cette responsabilité. Pour en revenir au Département, il est dommage que la loi NOTRe que vous avez votée ait transféré la compétence économique aux régions, nous éloignant un peu de nos PME. Il faudra que nous ayons une réflexion sur nos PME. Nous l’avons sur le tourisme, nous l’avons sur plein de sujets, mais vraiment, nous devons l’avoir sur la relocalisation de l’emploi en Dordogne, parce que c’est ce qui nous permettra, effectivement, d’avoir une démographie positive. Voilà, en quelques mots, ce que je voulais vous dire, et vous expliquer.

M. le Président

Qui veut prendre la parole ?

Je dis juste un petit mot à Monsieur BOIDE, histoire d’entretenir nos différences. Je n’aurai pas la cruauté, Monsieur BOIDE, de rappeler les chiffres de la précédente mandature, parce qu’ils seraient aussi cruels que ceux que vous venez de dire, et vous le savez parfaitement. Par contre, par rapport à l’économie, ce que je veux vous dire, c’est que j’ai souhaité conserver, même si on a perdu une partie directe des aides à l’économie, et notamment aux entreprises, qui ne sont pas dans le secteur agroalimentaire ni du secteur de la forêt. L’agroalimentaire et le bois, c’est quand même un tiers de l’économie de la Dordogne. Heureusement que l’on a pu garder cela. Je vous parlais du déplacement au Japon. Ce n’est pas un hasard, si sur les huit entreprises, il y en avait sept de l’agroalimentaire qui étaient avec nous. C’est une part importante. Mais nous avons souhaité, à la majorité, maintenir les services économiques forts. C’est pour cela, d’ailleurs, que Vincent DEMAISON a été engagé depuis le mois d’octobre dernier, et c’est pourquoi on sert d’appui aux entreprises. Aujourd’hui, on se rend compte que souvent, elles ont besoin de conseils, et points, etc. Mais c’est pourquoi aussi on maintient cette politique active en direction des communes et surtout des EPCI, parce qu’elles ont, pour la plupart, la compétence aujourd’hui, de façon à aider, par le biais des EPCI, l’installation d’entreprises dans notre région. Ce n’est pas le hasard si depuis deux ans je martèle à chaque réunion de maire qu’on ne fait pas assez, et qu’il faut que les collectivités, en particulier les EPCI, s’engagent dans la construction d’immobilier d’entreprise, parce que c’est là la façon que l’on a aujourd’hui d’aider les entreprises. C’est la communauté de communes qui a réalisé l’agrandissement de l’usine Repetto. C’est possible pour faire des villages artisans, et je l’ai fait moi-même pendant des années, mais c’est possible aussi pour des grandes entreprises. Là-dessus, on peut se retrouver : il faut que l’on travaille au maximum pour maintenir à la fois le tissu des entreprises sur l’ensemble du territoire, parce que derrière les entreprises, il y a l’emploi. De ce côté-là, on ne pourra pas être pris en défaut. De la même façon qu’il faut soutenir le secteur de l’agriculture et qu’il faut soutenir le secteur du tourisme dans ce Département.

Y a-t-il d’autres prises de parole ? Il me semble deviner que l’opposition ne votera pas les taux. Madame VARAILLAS.

Mme VARAILLAS

Je ne serai pas longue. A l’occasion du vote du budget primitif, nous avons eu l’occasion de déplorer à nouveau la situation faite aux Départements, qui sont confrontés à la baisse des dotations, bien sûr – d’ailleurs, on se rend compte que les 6 M€ de gain que nous venons d’obtenir avec l’augmentation de la taxe foncière, ce sont les 6 M€ que nous renvoyons à Bercy au titre de la résorption du déficit public national, à l’augmentation de leurs dépenses d’action sociale, aux manques de compensation par l’Etat des allocations universelles de solidarité, et, bien sûr, ce qui fait que nous voyons fondre, d’année en année, nos moyens d’agir.

Aujourd’hui, nos Départements sont à la croisée des chemins, parce que secoués par une réforme territoriale qui privilégie les régions et les intercommunalités au détriment des collectivités de proximité, lesquelles sont asphyxiées, et confrontées, de plus, à la crise économique. Si cet état de fait perdure, ce n’est plus un effet ciseaux que nous subirons, mais bien un effet billot. C’est une situation particulièrement injuste qui, de surcroît, contraint le contribuable local à assumer des dépenses relevant de la solidarité nationale, comme le RSA notamment, alors qu’il est essentiel pour l’égalité des droits de tous nos concitoyens fragilisés par l’exclusion sociale qu’elle continue d’en relever.

Si je dois retenir quelque chose, Monsieur le Président, de notre visite et de notre audition des candidats à l’élection présidentielle à l’assemblée nationale, organisée par l’association des Départements de France, je dirais que nous devrions nous trouver rassurés sur le devenir du Département, puisque tous, moyennant quelques variantes, affichent leur intention de conserver cet échelon. Qu’en sera-t-il après les élections ? Nous verrons bien. Ce que nous savons aujourd’hui, c’est que nous pouvons être inquiets des coupes annoncées par certains candidats dans les dépenses publiques, bien plus sombres encore que celles que nous avons subies ces dernières années.

Dans ce budget 2017, malgré les économies qui ont été recherchées dans notre budget de fonctionnement pour assumer un niveau correct des investissements nécessaires : continuer à accompagner les communes et les EPCI, poursuivre le programme du haut débit, indispensable au développement de notre territoire, maintenir un crédit d’entretien routier, indispensable, bien qu’il ait considérablement baissé ces dernières années. Nous sommes contraints, cette année encore, et nous l’espérons pour la dernière fois, d’augmenter l’impôt foncier.

Je voudrais dire que quant à nous, nous affirmons qu’une autre orientation est possible, à condition, bien évidemment, d’aller vers une plus juste répartition des richesses. C’est donc contraints, mais certainement pas résignés, que voterons le taux fiscal que vous nous proposez.

M. le Président

Merci Madame VARAILLAS. Monsieur DELAGE.

M. DELAGE

Monsieur le Président, chers collèges, cela a déjà été dit, mais seul le taux de la taxe sur le foncier est soumis au vote de l’autre assemblée, et à hauteur de 25,6  %, après une augmentation de 4,5 %, il assure un produit de 106 M€. Cela représente 1,2 € d’augmentation par bien imposable. Si l’impôt a une vocation redistributive, il faut néanmoins qu’il reste acceptable et compatible avec les capacités contributives des habitants. Je vais d’emblée mettre un terme à un faux suspense : le groupe socialiste et apparentés votera l’augmentation du taux. Nous le ferons parce que cette taxe est efficace et fait sens dans notre politique, à savoir servir le développement économique et l’excellence environnementale. Nous l’assumons, car nous répondons aux enjeux majeurs de notre territoire, et nos réponses sont toutes animées du devoir de solidarité. Ce sont des choix de gauche. Je le répète, nous voulons mieux de Département au service de nos concitoyens : mieux de Département en matière d’habitat, pour renforcer l’offre de logements sociaux, en matière de développement économique, en matière d’aménagement et de développement durable, en matière d’attractivité des centres-bourgs et des centres-ville, mais aussi vis-à-vis du foncier agricole. Cette fiscalité s’inscrit parfaitement dans notre mode de gestion pour élaborer un budget qui nous ressemble, prudent en recettes, raisonnable en fonctionnement, mais toujours ambitieux sur l’investissement. Nous ne négligeons rien dans ces objectifs pour nos concitoyens et nous nous donnons les moyens de les mettre en place. Oui, en votant ce taux et cette augmentation modérée, qui sera d’ailleurs la dernière de la mandature à ce niveau – Monsieur le Président l’a dit, et nous le ferons – nous permettons conseil Départemental d’être la collectivité partenaire centrale dans le Département. Visiblement, l’opposition n’a pas les mêmes ambitions pour notre territoire. Elle vote contre le budget, contre l’augmentation des taux, alors comment défendre notre institution auprès des Périgourdins sans lui en donner les moyens ? Comment répondre aux demandes d’aide et de partenariat ? Comment agir pour une éducation de premier plan, grâce à notre gestion des collèges ? Comment, enfin, moderniser le Département sans investir dans le haut débit ? Comment aussi valoriser notre territoire sans le désenclavement routier ? Comment permettre un quotidien apaisé sans un engagement concret vers le monde associatif ? Comment aussi prendre à bras-le-corps notre première raison d’être, à savoir la mise en place d’une politique sociale en phase avec toutes les générations et tous les besoins ? Comment valoriser l’attractivité du Périgord sans travailler au respect et à la mise en valeur de notre patrimoine ? Comment ne pas être le partenaire espéré des collectivités qui nous entourent et qui structurent le Département ?

Votre opposition sur les moyens n’a pas grand sens, sauf à verser dans la démagogie. Si vous partagez notre ambition, si vous souhaitez que le conseil Départemental tienne son rang, qu’il reste ce bouclier indispensable en période de crise – j’allais vous dire « si vous êtes en marche », mais cela pourrait être mal interprété – alors donnez-lui les moyens de mener son action. Pour notre part, le choix est clair : nous votons le taux de fiscalité que vous nous proposez.

M. le Président

Merci Monsieur DELAGE. Je veux faire deux remarques. La première, c’est celle que Madame VARAILLAS a faite, sur l’audition à laquelle on a été invités, de la part de l’association des Départements de France, et à laquelle ont assisté les présidents de groupes que j’avais invités (Monsieur BOIDE, Monsieur DELAGE, Madame VARAILLAS) à l’Assemblée nationale. Il est vrai que les candidats, à quelques nuances près, mais globalement, ont proposé de maintenir les Départements. Il y en a qui ont proposé de supprimer les régions, mais ils ont tous proposé de maintenir les Départements. C’est donc quand même quelque chose d’important quand on sait d’où on est partis en 2014, où la fin des Départements était annoncée pour 2020, à droite et à gauche. Vous savez que j’ai mené la révolte contre cela, dans ma propre formation politique et au parlement. En tout cas, aujourd’hui, l’existence des Départements n’a pas été remise en cause. Au contraire, ils se sont engagés à maintenir les Départements. C’est la première chose.

Ensuite, on voit bien que les grandes collectivités sont obligées d’avoir des moyens pour fonctionner et pour assurer leur budget, et il n’a échappé à personne que si le Département, sur les deux années, a augmenté 4,5 %, d’autres l’ont fait. Je vais y venir. Mais pour ce qui concerne le Département, je veux répéter devant vous, en séance publique, que je ne proposerai pas, dans les quatre budgets que nous avons encore à voter (2018, 2019, 2020 et 2021) la même augmentation. C’est absolument évident. Je ne dis pas que l’on n’ajustera pas en fonction de l’inflation, ou en fonction du niveau de vie, autour de 1 %, mais dis devant tous qu’il est hors de question que je vous propose cela. Je vous ai même dit que si un prochain gouvernement continue à nous imposer des baisses de dotations, qui théoriquement devaient s’arrêter en 2017, pour la troisième année, nous serons obligés de faire des économies, et les économies, on ne les fera pas sur le social, sur les collèges, sur les routes (qui sont nos compétences obligatoires et prioritaires), on les fera sur l’aide aux tiers. Et l’aide au tiers, c’est l’aide aux communes et aux EPCI, et l’aide au secteur culturel et sportif. Il n’y a pas le choix. Je ne reproposerai pas de continuer à ce niveau.

La deuxième chose que je veux dire, c’est qu’il n’a échappé à personne que la capitale de notre Département a, au cours des derniers jours, vécu des moments agités, avec une augmentation d’impôt qui est conséquente, parce que nous-mêmes, nous avons augmenté nos impôts de 9 %, mais la ville de Périgueux a profité d’un transfert de compétences au Grand Périgueux, pour, en vérité, ne pas changer les et augmenter les taux des Périgourdins, puisque le Grand Périgueux ayant créé un impôt supplémentaire correspondant au transfert de compétences, qui devait être compensé par une baisse de l’impôt dans les communes, dans la mesure où la ville de Périgueux n’a pas baissé l’impôt dans sa commune, ce sont les Périgourdins qui vont payer. Je veux vous donner les chiffres, pour que ce soit bien clair pour tout le monde : le Département, sur deux ans, aura augmenté, pour un bien moyen, qui correspond à une base d’imposition de 1 330 € (c’est la moyenne), le Département aura augmenté l’impôt, sur deux ans, en valeur absolue, de 28 €. L’augmentation de la ville de Périgueux, par ce transfert, ce n’est pas 28 €, c’est 51 €. Il faut donc ramener toutes choses à leur juste proportion. Pour les collègues qui s’opposent à l’augmentation des taxes du Département, ce que je peux comprendre, il faut qu’ils disent que dans leur propre ville, pour ceux qui sont membres du conseil municipal, ils auront augmenté du double, en vérité. Je ne parle pas de Bergerac, j’ai parlé de la capitale du Département. Je dis cela pour ramener les choses à leur juste proportion. Oui, nous aurons augmenté les impôts pour un bien moyen de 14 € par an, c’est-à-dire 28 € sur deux ans. Dans le même temps, la capitale du Département les aura montés de 51 €, pour le même bien.

Tout cela pour signifier, mes chers collègues, pour la majorité et pour l’opposition, que l’on a essayé de maintenir une augmentation de la fiscalité qui soit modérée. Si je dis cela, c’est parce que j’en reviens à l’annonce que je faisais en début de séance sur le schéma départemental d’accessibilité aux services au public, parce que je souhaite que l’on consacre une séance à l’examen de ce que l’INSEE a dit de notre Département, et vous verrez que non seulement nous sommes un Département âgé, mais vous verrez aussi que l’on est un Département pauvre. Et on l’est, Monsieur NADAL l’a dit, par la richesse et par la fiscalité, mais on l’est aussi par le niveau de revenu des Périgourdins. Je crois donc sincèrement qu’à un moment, il faut savoir arrêter la fiscalité locale, parce qu’au cours des 20 dernières années, elle a considérablement augmenté, parce que l’on a créé de nouveaux services. Moi, j’ai été président de communautés de communes pendant 20 ans, il n’y avait pas de centres de loisirs, pas de crèches, pas d’assainissement. Cela se paye. Quand j’ai été élu en 1983 dans ma commune, il n’y avait pas de ramassage des ordures ménagères. Cela se paye. Et dans la commune où je suis, les ordures ménagères, c’est plus élevé que le foncier bâti. Tout cela, c’est ajouté au fil des ans, et je crois qu’il faut que collectivement qu’à un moment donné, on puisse dire stop, parce que la population ne peut pas le supporter. Et cela a des conséquences indirectes terribles : pourquoi la ville de Sarlat perd 90 habitants par an ? Il y a une seule réponse : les impôts. Ce n’est pas plus difficile. Si vous habitez dans la commune d’à côté (à Vézac, à Vitrac, à Proissans ou à Sainte-Nathalène), vous payez deux fois moins.

Moi, je défends la politique départementale, et j’assume les deux augmentations de 4,5 %, mais premièrement, je dis que cela est modéré, et deuxièmement, dans les quatre budgets suivants, je prends l’engagement que je ne proposerai pas à l’assemblée départementale de continuer au même niveau. Je dis cela d’autant plus que dans le journal, je lis tous les 15 jours, pour ne pas dire toutes les semaines : c’est faux et archifaux.

M. MOSSION.

Le sujet n’est pas là. Le sujet, c’est celui de l’Etat, qui demande aux collectivités de porter les efforts qu’il ne fait pas. Le sujet, c’est l’Etat qui baisse les dotations des collectivités pour rééquilibrer les comptes publics, mais les comptes publics ne se rééquilibrent jamais, et les bilans affichés sont de plus en plus mauvais.

Monsieur le Président, vous nous proposez de faire un comparatif, entre la mandature HOLLANDE et celle de Nicolas SARKOZY. Oui, il faut le faire en prenant les chiffres et les résultats de notre pays pendant ces deux mandatures, et les comparer à ceux des pays voisins, tenant compte de la crise de 2008 pour Nicolas Sarkozy, tenant compte d’une mandature avec le prix de l’énergie au plus bas, des taux d’intérêt, et une parité monétaire particulièrement intéressante.

Sur la ville de Périgueux, nous avons maintenu les taux, mais après avoir eu une politique budgétaire particulièrement vertueuse, notamment en maîtrise de masse salariale, en efforts demandés aux services.

M. le Président

Monsieur MOSSION, j’attendais que vous me répondiez sur Périgueux. Si tous les candidats aux législatives me demandent à venir ici pour exposer leur programme, je ne vais pas m’en sortir. Comprenez-moi. Sinon, je vais être obligé de donner la parole à tous ceux qui représentent des candidats. Peut-être que Monsieur BOUSQUET, qui n’est pas candidat, voudra quand même parler !

J’ai fait cette comparaison sur la fiscalité de Périgueux parce que (et c’est le rôle de l’opposition) vous critiquez l’augmentation du Département, mais moi, ce que j’ai voulu vous montrer, c’est que l’augmentation de la ville de Périgueux, en valeur absolue, est quasiment deux fois l’augmentation du Département. C’était pour montrer que nous avions réfléchi et que l’on avait essayé d’appliquer une fiscalité qui soit la plus modérée possible. Mais pour ce qui est des arguments que vous développez, vous avez deux mois pour le faire, Monsieur MOSSION.

Maintenant, est-ce qu’il y a des gens qui s’abstiennent sur le rapport sur la fiscalité ? Non. Est-ce qu’il y en a qui votent contre ? Cela fait 12. Si personne ne s’abstient que 12 votent contre, il y a 38 pour. Mes chers collègues, la session est terminée. Vous êtes tous invités salle Lurçat pour aller rendre hommage à Yves JOUDOU.

(La séance est levée à 12 heures 35).